Jacob Mantino

David Kaufmann

JACOB MANTINO

JACOB MANTINO

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA RENAISSANCE

PAR

David KAUFMANN

Extrait de la *Revue des Études Juives* — Tome XXVII
Année 1893

VERSAILLES
IMPRIMERIE CERF ET CIE
59, RUE DUPLESSIS, 59
—
1894

JACOB MANTINO

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA RENAISSANCE

Le caractère impersonnel de la littérature juive et sa pauvreté en fait de mémoires ou de notices autobiographiques que nous déplorons pour toutes les périodes de l'histoire sont surtout regrettables pour l'époque de la Renaissance. En effet, si en d'autres temps un médecin ou un financier juif a réussi quelquefois à approcher les grands de la terre et à se placer ainsi au premier plan de la scène du monde politique, à la Renaissance beaucoup de Juifs furent recherchés par des membres des plus hautes classes de la société, hommes d'Etat et grands capitaines, princes et prélats, souverains et chefs de l'Eglise, et cela à cause de leur science ou de leur connaissance de la littérature juive. Que de choses intéressantes de la vie intime des grands de l'époque nous aurions pu apprendre d'un Elie del Medigo, d'un Yohanan Alemanno, ou même du juif allemand, de l'étudiant aventurier Elie Bahour! Quelle curieuse image de la haute société dans laquelle ils ont été admis ils auraient pu nous tracer, au grand profit de l'histoire de la civilisation!

Mais entre tous ceux que la société de l'époque de la Renaissance avait tirés de l'étroit ghetto pour les jeter dans le tourbillon de la vie publique, aucun n'est arrivé aussi haut ni si près du foyer d'action que le médecin et traducteur Jacob Mantino. Condottieri et cardinaux, ducs et doges, ambassadeurs et princes de l'Eglise, papes et monarques l'honorèrent de leur faveur. Il a pu étudier la marche des événements dans les centres mêmes de l'action, à Bologne, à Rome et à Venise; il en a connu personnellement les fauteurs; il a fréquenté, comme médecin, comme maître et comme ami, des hommes dont la société assurait à tous ceux qui les ap-

prochaient une certaine notoriété historique. Cependant il ne paraît même pas avoir conçu la pensée de consigner par écrit ses impressions sur cet illustre entourage : assurément nos contemporains auraient préféré ces notices à toutes ses productions littéraires. Il avait, du reste, à sa disposition la cachette la plus ingénieuse et la plus sûre pour mettre ses observations à l'abri de tous les regards inquisiteurs, la langue hébraïque. Quel dommage qu'il n'ait pas deviné que c'était là qu'il aurait trouvé une tâche digne de lui, son véritable succès ! A une époque où André Vesale proclamait le bistouri, et non la plume, le seul outil de la médecine, où la raillerie et le talent de Théophraste de Hohenheim détrônaient les arabisants, que ces deux puissants esprits s'unissaient pour balayer toutes les autorités respectées jusqu'alors, Mantino se complut à consacrer les loisirs que lui laissait la fréquentation des sommités de son temps à traduire des auteurs déjà sourdement dépossédés. Il se voua à des œuvres dont les jours étaient déjà comptés, dont les auteurs étaient des chefs que leurs troupes allaient abandonner.

Mantino n'eut même pas l'idée de publier, comme, par exemple, Nicolas Massa à Venise, les questions que lui avaient adressées ses confrères avec les réponses qu'il leur fit, ou de consigner pour la postérité des cas médicaux et des histoires de malades, à la manière des centuries de son ami Amatus Lusitanus ou de la famille Portaleone, dont les cures sont relatées dans un magnifique manuscrit que je possède [1]. Privé de loisirs par sa situation exceptionnelle elle-même, il borna timidement son ambition à se faire une réputation tout à fait éphémère.

Mais précisément parce que Mantino a peu fait pour perpétuer son nom et pour nous renseigner sur sa biographie, l'historien juif se doit d'arracher son image à l'oubli et de faire le portrait de celui qui a représenté en son temps le plus haut degré d'élévation auquel pouvait arriver un juif dans les sciences ou dans la société. Si dans l'histoire de la médecine, Mantino est entré dans le même oubli que beaucoup d'autres médecins plus éminents que lui, si la modeste part qu'il a eue dans le développement de cette science est ignorée, l'histoire de la civilisation et surtout l'histoire de la Renaissance ne sauraient négliger la figure du médecin et traducteur juif qui a été admis sur un pied d'égalité dans la plus noble société de son temps et qui croyait, en dédiant ses traductions hébraïques à ses illustres protecteurs, leur ériger sûrement des monuments durables.

[1] Voir *Jewish Quarterly Review*, IV, 333.

Il n'est pas dans notre intention de faire ou de compléter la nomenclature de ses ouvrages devenus rares et, du reste, bien dépassés depuis; nous voulons seulement retracer de la vie de Mantino, qu'il n'a pas voulu dépeindre lui-même, l'image qu'il est possible de s'en faire d'après les renseignements incomplets et rares qui nous en restent. Ce n'est pas du Mantino de la bibliographie, mais du Mantino de l'histoire qu'il sera question ici : peut-être d'heureuses découvertes viendront-elles un jour compléter ce premier essai et préciseront-elles par de nouveaux traits le portrait dont nous n'avons pu tracer qu'une esquisse imparfaite.

Il ne nous a été guère conservé de renseignements sur l'enfance de Mantino. Le fait qu'il est réputé originaire de Tortose ne prouve pas qu'il ait été lui-même victime de la persécution de 1492. Il se peut, au contraire, que son père, Samuel, soit venu se fixer en Italie lors de cette fatale année et que Jacob soit né seulement après son arrivée dans ce pays, qui devait être le berceau de sa renommée et le théâtre de son développement. Ce qui est certain, c'est que Jacob n'a pas été le premier de sa famille qui se soit voué à la science et qui soit parvenu à la célébrité. En Espagne, un Jacob Mantino, peut-être le grand-père de notre Jacob Mantino, mort déjà en 1479, est désigné dans un acte de vente conservé dans un ms. de l'Angelica[1] de' Rome sous le titre honorifique de « parfait savant ». Il est possible que le ms. cabbalistique où se trouve ce détail provienne de la bibliothèque même de notre Jacob Mantino. En effet, le Flaminius[2] qui y a inscrit son nom

[1] La description de ce ms. A. 6, 13, a été donnée par Is. Goldblum dans הצפירה, XVII (1890), p. 605 et s. D'après une copie de M. Gustavo Sacerdote de Rome, le document porte :

מודה אני החתום מטה שנטלתי וקבלתי מיד הנשא אנבנבנשת כמיס
שבעה דיל' ברצלושים ובהם מכרתי לו הספר הזה שהוא ספר היצירה
ולהיות לו לראיה ולזכות חתמתי שמי פה מת שהיה בששה ימים
לחדש שבט של שנת רל'ט לחשבוננו.
אברהם בר החכם השלם ה"ה ר' יעקב מנטין ז"ל.

Dans un autre document, raturé, qui ne parlait que de 6 deniers de Barcelone, il y avait la condition de la faculté réservée au vendeur de reprendre le livre dans un délai de six mois. Si mon hypothèse est exacte, le ms. est donc revenu aux mains de Mantino. Au lieu de מה שהיה, M. Goldblum lit מה שהה, qu'il prend pour un nom de lieu, mais qu'il essaie vainement d'identifier; *ib.*, 606, note 2.

[2] On trouve deux fois dans le ms. la signature שלי פלמיניוש, à laquelle Ægidius se hâte chaque fois d'ajouter ces mots קדם אלא אחר כך שלי איגידיוס. Dans les ms. de Munich, n[os] 202 et 321 (v. Steinschneider, *Catalogus Monacensis*, I, 1, p. 68 et 142), se trouve le nom du possesseur שלי פלמיניוס, que Graetz et M. Perles, הצפירה, XVII, 609, déclarent ne pouvoir identifier. Sur Marcantonio

en caractères hébreux, comme possesseur de l'ouvrage et des mains duquel le ms. a passé entre celles du cardinal Ægidius de Viterbe, n'est autre que Marcantonio Flaminio, membre de l'Académie de Giberti, savant hébraïsant et conseiller du distingué évêque de Vérone, Giberti, dans la maison duquel Mantino a dû se lier avec Flaminio.

Les renseignements que nous possédons sur la jeunesse de Mantino sont peu abondants et nous ne savons presque rien de ses années d'étude. Ce qui est certain, c'est que lui aussi s'est formé à l'université de Padoue, le grand foyer de l'enseignement scientifique en Occident à cette époque. Dans sa dédicace au doge de Venise Andréas Gritti [1], il rappelle avec gratitude qu'il a été dès sa jeunesse en rapports avec cette université, que la Seigneurie protégeait comme la prunelle de son œil, et que, par suite, il était le débiteur de la République, qui ouvrait aux étudiants de tous les pays, avec autant de libéralité que de sagesse, l'accès de ce centre de culture intellectuelle. Toutefois, on n'a pas encore pu déterminer l'époque où il suivit les cours de médecine et certainement aussi les cours de philosophie de cette université, où il se fit sûrement inscrire à la faculté des Beaux-Arts. Ainsi, nous ne savons si Jacob Mantino fut condisciple de Copernic [2], qui était élève de l'université de Padoue à l'époque où celle-ci fut le plus florissante, de 1503 à 1506, peu de temps avant sa fermeture, arrivée lors du siège de Padoue par l'empereur Maximilien en 1509 (c'est pendant ce siège que la tombe encore fraîche de Don Isaac Abravanel et sa pierre sépulcrale furent détruites dans le cimetière juif par les balles de l'ennemi [3]), ou bien s'il était étudiant de cette université à l'époque de sa restauration en 1517. Marc Antoine della Torre, le principal représentant de la médecine de 1501 à 1506, à cette même université, et le collègue de Léonard de Vinci pour les études anatomiques, Bartholomée de Montagnona le jeune, Gabriel Zerbi furent-ils ses maîtres? Nous n'avons aucun indice à ce sujet. Peut-être y a-t-il encore appris directement de la bouche du médecin et traducteur Andréas Alpagus de

Flaminio, cf. Fr. Dittrich, *Gasparo Contarini*, p. 216 et 836 ; L. v. Ranke, *Römische Päpste*, I, 90 et s.

[1] *Avicenna Quarta Fen primi*, éd. Ettlingen, 1531 : quia vestro florentissimo studio patavino a puero fuerim semper addictus.

[2] Cf. Dittrich, *l. c.*, 13. 16; Favaro, *Lo studio di Padova al tempo di Niccolò Copernico* (traduit en allemand par Curtze), et Prowe, *Nicolaus Coppernicus*, tome I, p. 39 et suiv.

[3] Cf. la relation de Cantarini, dans *Ozar Nechmad*, éd. Blumenfeld, III, 134 ; N. Brüll, *Jahrbücher*, VII, 32, note 1. Au sujet de ce même siège de Padoue, cf. P. Zanetti, dans *Nuovo Archivio Veneto*, II (1891), p. 5-168.

Belluno[1] l'intérêt qu'il y aurait, pour la correction des textes des ouvrages des médecins arabes en usage à l'université de Padoue, à les étudier dans l'original, ou, du moins, dans les traductions hébraïques, qui s'en rapprochent le plus.

En tout cas, Mantino a dû attirer de bonne heure sur lui l'attention des hautes personnalités, car sa première publication, la « paraphrasis Averrois de partibus et generatione animalium[2] », parue à Rome en 1521, est déjà dédiée au pape Léon X. Outre cet ouvrage, il avait déjà à cette époque terminé le manuscrit d'un autre travail, la traduction latine du commentaire hébreu de Lévi ben Gerson sur les mêmes livres d'Aristote[3], dont il venait de publier la paraphrase par Averroës.

Dans cette dédicace, Mantino n'a pas l'air d'un débutant timide et hésitant, mais d'un homme mûr, résolu et conscient de son but. Il a reconnu sa vocation. Grâce aux traductions hébraïques, bien des ouvrages ont été conservés qui ont permis à l'Occident de s'initier sérieusement à la sagesse des Arabes. Les traductions de l'arabe en latin ont plutôt réprimé qu'elles n'ont éveillé le goût de connaître ces sources de la science. La barbarie de l'expression atine avait même obscurci l'œuvre du grand maître Averroës et l'avait rendu inintelligible. Cependant Mantino croyait fermement que, comme il est impossible de connaître la nature sans l'aide d'Aristote, il n'y a pas moyen d'expliquer et de comprendre le Stagirite sans son interprète autorisé, Averroës. Il est donc heureux, en retrouvant le texte hébreu de la paraphrase d'Averroës sur l'ouvrage d'Aristote traitant des membres des animaux, de pouvoir donner une traduction latine lisible de cet ouvrage, d'autant plus important qu'il contient ses réfutations des théories de Galien et d'Ibn Sina. C'est avec joie, dit-il, qu'il dédie cette traduction au pape Léon X, au grand restaurateur des arts et des sciences, pour qui, malgré la différence de confession, il professe la plus grande vénération, comme les fidèles du pape. C'est à lui, le grand protecteur de toutes les tentatives littéraires, à l'humaniste occupant le siège de Saint-Pierre, qu'il veut dédier ses ouvrages ultérieurs, en vue desquels il étudie maintenant les traités médicaux des Arabes conservés dans les traductions hébraïques qui lui étaient surtout accessibles.

A ce moment, sa profession de médecin semble lui avoir laissé

[1] Voir Wüstenfeld, *Die Uebersetzungen arabischer Werke in das Lateinische seit dem XI. Jahrhundert*, p. 123 et s.

[2] Voir Wolf, *Bibliotheca Hebræa*, I, 666.

[3] *Ib.*

encore assez de loisirs pour ce travail et il put se livrer à de vastes projets de nouvelles traductions. Dans cette même année, il fit, en effet, paraître la traduction d'un autre ouvrage, le commentaire d'Averroës sur la Métaphysique d'Aristote, connu sous le nom de *Compendium*. C'est la traduction hébraïque de ce *Compendium*, achevée le 29 mai 1258 par Moïse ibn Tibbon, que Mantino prit comme base de sa traduction latine [1]. Hercule Gonzague, le jeune évêque nouvellement élu de Mantoue, fils de Gian Francesco II, duc de Mantoue, et d'Isabelle d'Este, fille d'Hercule Ier de Ferrare, en acceptant la dédicace du livre, lui assura un accueil favorable dans le public. Du reste, à cette époque où l'averroïsme était en vogue, cet ouvrage répondait à un véritable besoin ; aussi deux ans après sa publication à Rome, en 1523, fut-il réédité à Bologne [2].

La dédicace de Mantino célèbre Hercule Gonzague comme le noble chef d'un cercle de savants, comme le fondateur d'une grande bibliothèque, le protecteur de la philosophie, qui, selon ses maîtres et amis, se résumait dans la doctrine péripatéticienne, ou plus exactement, dans l'averroïsme. Il disait de lui, avec raison, qu'il avait pu profiter des leçons du célèbre philosophe de son temps, Piétro Pomponazzi, et qu'il n'avait jamais quitté les côtés de son grand disciple Gian Francesco Forni. En effet, quoique jeune encore, Gonzague, qui fut de bonne heure épris des études philosophiques, avait été assis aux pieds de Pomponazzo de Bologne. Malgré la physionomie bien juive de ce dernier [3] et sa tenue peu soignée, il ne tarda pas à se lier avec lui de la plus vive amitié. Lors de la mort de Pomponazzï, survenue à Bologne, en 1524, à l'âge de soixante-deux ans, Gonzague fit transporter son cadavre à Mantoue et le fit inhumer dans l'église de Saint-François, où il lui érigea une statue de bronze. Gonzague ne devait pas jouir non plus longtemps de l'amitié de son plus jeune ami, du philosophe Gian Francesco Forni [4], l'humaniste qui inspirait à J. Scaliger lui-même un enthousiasme si vif qu'il fondait sur lui les plus hautes espérances pour l'avenir de la poésie latine. Il l'avait appelé à sa cour comme conseiller et secrétaire, et Francesco Forni y apporta un vif éclat, mais il le perdit en mars 1528, à Orvieto, où il l'avait accompagné pour saluer le pape Clé-

[1] Voir Steinschneider dans la *Jubelschrift* de Zunz, p. 6, note 24. Au sujet de la traduction de Mantino du grand commentaire d'Averroës sur la métaphysique, voir *ib.*, 13 et s., et 20.

[2] Voir Appendice, I.

[3] Cf. l'anecdote de Bardello dans Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana* (Venise, 1824), VII, 566.

[4] Voir Tiraboschi, *Bibliotheca modenese*, II, 348-51.

ment VII, qui s'était échappé du château Saint-Ange où il était captif. Sa mort prématurée était due à des excès de travail.

A l'époque où il composa cette dédicace, nous voyons que Mantino était déjà occupé à d'autres travaux de grande portée. Outre la philosophie, c'est surtout la médecine qui attirait son attention. Selon Mantino, Averroës n'a pas seulement eu à souffrir comme philosophe de ses traducteurs, — les prétendues attaques contre la religion qui lui sont reprochées sont, en grande partie, le résultat des méprises commises par ses interprètes latins; — mais il en a souffert aussi comme médecin. Son principal ouvrage de médecine, *Al Kulliyat*, c'est-à-dire la collection ou l'Encyclopédie de la science médicale, appelée en latin, en vertu d'une sorte d'étymologie populaire, *Colliget*, était tellement défiguré dans la traduction latine, aussi bien celle d'Armengard Blaise de Montpellier[1] que celle des autres, que Mantino résolut de remanier cet ouvrage d'après l'hébreu. De même, il avait déjà commencé à corriger dans le Canon d'Avicenne les nombreuses fautes qui s'y étaient glissées et qui étaient particulièrement préjudiciables à un manuel de thérapeutique aussi répandu. Il avait l'intention de faire de ces corrections une publication spéciale. Il songeait aussi déjà à traduire en latin les paraphrases de la plupart des ouvrages de Galien, si remarquables par leur concision et leur exactitude, dues à Johannitius, c'est-à-dire Honaïn ibn Ishak[2]. C'est seulement après avoir terminé et publié ces travaux littéraires que Mantino pensait pouvoir se consacrer, avec l'assentiment de son protecteur Hercule Gonzague, à la traduction du véritable Commentaire d'Averroës sur Aristote, le moyen et le grand Commentaire. Cependant, au milieu de ses occupations multiples, Mantino avait conscience de ne pouvoir rivaliser avec le latin classique des maîtres humanistes de son temps; il voulait seulement contribuer à rendre ces auteurs lisibles et compréhensibles.

Mantino semble avoir passé les premières années de sa carrière médicale à Bologne, qui, sous le pontificat de Léon X, était entré dans les états de la papauté[3]. Cependant, si réellement il a joui de la faveur de ce pape, que son penchant d'humanisme et ses goûts de Mécène disposaient à accepter même la dédicace d'un Juif quand son œuvre augmentait la gloire de la langue latine, il fut déjà privé de ce patronage, à la fin de l'année 1521, par la mort

[1] Voir Wüstenfeld, *Uebersetzungen arabischer Werke in das Lateinische seit dem XI. Jahrhundert*, p. 97, note 1, 125.

[2] Cf. Steinschneider dans *Archiv für pathologische Anatomie* de Virchow, XLII, 107, *s. v.*

[3] L. v. Ranke, *l. c.*, I, 36.

de Léon X. Le cardinal de Tortose, qui occupa le siège de Saint-Pierre sous le nom d'Adrien VI, ne paraît pas avoir entretenu de relations avec notre exilé de Tortose. Adonné à l'exercice de sa profession, aimé et estimé dans les milieux aristocratiques, tant pour son talent de médecin, que pour sa haute érudition, il paraît aussi avoir été autorisé à faire des conférences médicales à l'université de Bologne [1].

Là il se lia d'une étroite amitié avec un autre exilé espagnol, le fameux Maure Alhasan Ibn Mohammed de Grenade, auquel le pape Léon X, à qui les pirates qui l'avaient pris en 1517 en firent cadeau, avait donné le nom de Léon.

Son ouvrage sur l'Afrique, auquel on a dû pendant longtemps les seules notions concernant cette région du monde si peu connue, lui valut le surnom honorifique de l'Africain. C'est pour Jacob Mantino, son ami juif, pour le savant professeur et célèbre médecin, comme il l'appelle dans sa dédicace arabe, que Léon écrivit à Bologne, 1524, son vocabulaire arabe-hébreu-latin qui a été conservé parmi les manuscrits arabes de l'Escurial [2] (je pense qu'il a dû y parvenir avec la collection de Diego Hurtado de Mendoça, le protecteur et ami de Mantino à Venise). Il est vrai que, dans sa dédicace, Léon appelle, par erreur, le père de son ami Siméon, au lieu de Samuel, mais l'identité de Mantino est d'autant moins douteuse que nous savons que Léon a légué à cet ami juif une grammaire arabe qu'il avait composée [3].

Cependant la situation sociale que Mantino avait conquise était due autant à son érudition rabbinique et hébraïque qu'à sa science médicale. C'est cette érudition qui lui valut, auprès des plus illustres Mécènes et des grands amis des sciences, la considération la plus haute et la prédilection la plus marquée. Enfin, l'époque de la Renaissance était aussi venue pour la langue de Sion. Le goût pour les langues classiques de l'antiquité avait eu pour conséquence d'éveiller aussi un profond et nouvel intérêt pour la langue hébraïque. Le désir de connaître le texte original des écrits bibliques se manifesta en même temps et irrésistiblement dans tous les pays civilisés. Il faut voir, dans la chronique intime de Konrad Pellikan de Rouffach (Alsace), l'explosion de joie intérieure qui éclate encore chez le noble moine de l'ordre des Mineurs, quand

[1] Ceci paraît résulter du texte de la dédicace de Léon l'Africain.

[2] H. Derenbourg, *les Manuscrits arabes de l'Escurial*, I, 409 (n° 598), et *Revue des Études juives*, VII, 283 et s.

[3] D'après Nic. Antonius, *Bibliotheca Hispana nova*, I, 718, cité par M. H. Derenbourg, *ib.*, 285, note 2, qui doit à M. Eugène Müntz l'hypothèse que Léon a voulu parler de Jacob Mantino.

il vient à parler de ses premières études hébraïques[1]. Son confrère, le père-gardien Paulus Scriptor, porta, pour lui, sur ses épaules, de Mayence à Pforzheim, un ms. gigantesque contenant le texte hébreu d'Isaïe, d'Ezéchiel et des douze petits Prophètes ; ce précieux ouvrage avait été conservé à Mayence parmi les livres hébreux du juif baptisé Paul Pfedersheimer, appelé depuis Jean Paul, maître ès-arts libéraux et moine de l'ordre des Mineurs[2]. Cela rappelle la joie de Pétrarque lors du réveil de l'ancienne littérature classique de Rome. Le célèbre Jean Reuchlin, notre Konrad Kürsner, surnommé Pellicanus, Wolfgang Kœpfel, surnommé Capito, pour ne citer que les humanistes les plus éminents de cette époque, se passionnèrent pour l'Ecriture-Sainte. La langue hébraïque, si longtemps dédaignée, reconquiert l'accès de l'Université. Un ami d'Erasme, Hiéronyme Buslidius, fit à Louvain une fondation de plus de 20,000 francs pour l'établissement d'un collège trilingue, où Erasme vit avec bonheur la chaire d'hébreu confiée à une personnalité aussi distinguée que le juif espagnol baptisé Mathieu Adrianus[3]. Le désir se fait sentir de connaître le texte original tout à fait inconnu autrefois : savants et imprimeurs s'en préoccupent. Pellikan[4] voyait un fait providentiel dans la publication du Psautier en trois langues faite à cette époque, 1516-1517, par le célèbre imprimeur Jean Froben, publication à laquelle Pellikan lui-même collabora comme correcteur de l'hébreu, tandis que l'évêque de Nebbia (Corse), Augustin Justinian[5], publiait à Gênes, le *Psalterium Octaplum* et qu'en Espagne, le sombre cardinal de Tolède, François-Ximène de Cisneros[6], publiait, à Alcala de Henares, la grande Bible en quatre langues, la *Polyglotte Complutensis*, où, pour la première fois, le texte hébreu a été l'objet d'une si grande attention[7]. Signe des temps ! François Ier[8] appelait à Paris Elias Lévita, le juif allemand qui, lors de l'expulsion des Juifs sous le margrave Georges le Pieux, avait dû se réfugier de Neustadt sur

[1] Voir *Das Chronikon des Konrad Pellikan*, éd. Riggenbach, p. 15, et *Die Hauschronik Konrad Pellikans*, trad. en allemand par Théodore Vulpius, p. 18.

[2] Cf. Güdemann, *Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der Juden in Deutschland*, p. 160 et s. ; Riggenbach, p. 14, note 2. Comp. Vulpius, *ib.*, 17, note 2.

[3] Geiger, *Das Studium der hebräischen Sprache in Deutschland*, p. 44. André Vesale fut un disciple de ce collège ; voir M. Roth, p. 62.

[4] *L. cit.*, p. 57.

[5] Voir Perles, *Die in einer Münchener Handschrift aufgefundene erste lateinische Uebersetzung des Maimonidischen Führers*, p. 3 et s.

[6] Cf. Herzog, *Realencyclopädie*, 2e éd., VII, 17.

[7] Franz Delitzsch, *Complutensich: Varianten zum alttestamentlichen Texte*, Leipzig, 1878.

[8] Graetz, *Gesch. der Juden*, IX, 3e édit., 201, note 1.

l'Aisch [1], en Italie, pour lui donner la chaire d'hébreu à l'Université de Paris. L'Italie, la patrie de la Renaissance, avait aussi précédé les autres pays pour la renaissance de la langue hébraïque [2]. Depuis longtemps il y était devenu d'usage, pour ne rappeler que le vieux comte de la Mirandole et son entourage, ou le cardinal Grimani [3], que les sommités de la société, de l'Etat et de l'Eglise fréquentassent les maîtres juifs pour s'initier à la langue hébraïque et surtout aux mystères de la cabbale. Ægidius de Viterbe [4], le cardinal, ne faisait que suivre des usages déjà anciens en accueillant dans sa maison Elias Lévita, qu'il garda comme professeur dans sa maison pendant plus de dix ans.

En Italie, cette passion pour l'étude de l'hébreu gagna même des hommes que le souci des affaires de l'Etat et les entreprises guerrières semblaient devoir tenir à jamais éloignés de ces goûts. C'est ainsi qu'un des plus grands condottieri de son temps, un héros de guerre par vocation, se consacre à l'étude de l'hébreu et se met en relation avec Jacob Mantino. Issu d'une vieille famille noble de Bologne, Guido Rangoni avait déjà aidé son grand-père Giovanni Bentivoglio, en 1506, à recouvrer par les armes la souveraineté de Bologne, que sa famille avait perdue. Etant passé au service de Venise, en 1508, il fut nommé un peu plus tard gouverneur de Florence, par Laurent de Médicis. En 1525, lorsque Mantino entra en rapports avec lui, il venait de défendre Modène contre le duc de Ferrare. A ce moment, il était au service de Clément VII et commandait l'armée papale, qui devait succomber si misérablement lorsque Rome tomba, le 6 mai 1527, au pouvoir des mercenaires de Georges Frundsberg et de Bourbon. Rangoni était dans tout l'éclat de sa renommée lorsqu'il se mit, lui général et homme d'Etat, à étudier l'hébreu avec le médecin juif son compatriote. En 1526, Mantino publie l'Ethique de Maïmonide, ses célèbres huit chapitres de l'Introduction aux sentences des Pères, traduits en latin avec une dédicace à Guido Rangoni [5]. A ce mo-

[1] Cf. Pellikan, *l. c.*, note 53.

[2] Voir les indications de Jourdain, *Revue*, V, 79.

[3] Perles, *Beiträge zur Geschichte der hebräischen und aramäischen Studien*, p. 193, 196 et s.; Steinschneider, *Hebr. Bibliographie*, XXI, p. 60 et s.

[4] *Ibid.*, 155 et s.; 177 et s. 200 et s. Steinschneider, *l. cit.* p. 81.

[5] Cf. la dédicace dans l'Appendice. Peut-être cette traduction a-t-elle donné naissance à la fable que Mantino aurait traduit le *Guide*. Gedalya ibn Yahya, שלשלת הקבלה, f. 65 *b*, éd. Venise, rapporte comme une chose avérée : רבי יעקב מנטינו חכם ורופא והעתיק מורה הנבוכים ללשון לטינו. Chrétien-Théophile Unger, pasteur de Herrenlaurschitz, en Silésie, demandait, en 1717, au Dr Raphaël Rabeni de Padoue, si cette traduction de Mantino avait été imprimée (*Ozar Nechmad*, III, 129). Cantarini, qui répondit à la place du rabbin mort, *ib.*, 134, n'a rien à répondre à ce sujet. Graetz IX, 3e éd. 202, croit aussi encore que Jacob Mantino a

ment c'était un médecin très occupé et il ne pouvait consacrer que fort peu de loisirs à ces travaux scientifiques entrepris au service des grands. Hercule Gonzague, frère du premier duc de Mantoue, Frederico, évêque de Mantoue depuis 1520, et élevé au cardinalat en cette même année 1526, par le pape Clément VII, était, à ce moment, le véritable patron de Mantino et c'est à lui qu'appartenaient, en quelque sorte, les productions de son activité scientifique [1]. A la cour de Mantoue brillait alors le médecin particulier de Frederico, célèbre au loin comme un des plus habiles opérateurs de l'Italie, Abraham Leone [2], qui fut consulté par le roi de France, François Ier, et par les plus grands princes de son temps. Malgré sa qualité de Juif, le pape Clément VII l'assura, dans un bref particulier du 5 mai 1525, de son affection et de sa gratitude [3]. C'est, si je ne me trompe, ce même Abraham Portaleone, fils de Guglielmo, à qui Ferdinand Ier de Naples avait conféré, malgré sa qualité de juif, le titre de Cavagliero [4]. Notre médecin avait guéri le célèbre chef des bandes noires, Giovanni de' Medici, d'une blessure reçue à la bataille de Pavie, et cela d'une façon si merveilleuse, que le Médicis, qui occupait le siège de saint Pierre, se crut aussi son obligé. Cependant, lorsqu'il fut de nouveau blessé à la même jambe dans le combat contre les mercenaires de Frundsberg, à la fin de 1526, l'art de notre médecin fut impuissant à le sauver. Giovanni succomba à ses blessures, malgré le traitement et le dévouement de Leone ; il mourut à Mantoue, le 30 décembre 1526. Le cardinal Gonzague était donc habitué à tolérer les médecins juifs. En outre, il se lia avec Mantino, en raison de ses goûts scientifiques. Le savant traducteur venait de recevoir de lui la mission de rendre plus accessibles, pour lui et les autres savants, au moyen de traductions mieux faites et plus faciles à comprendre, les écrits du philosophe arabe Averroës, dont la renommée remplissait alors les écoles philosophiques de l'Italie. Cependant, malgré toutes ses occupations, Mantino espérait avoir le temps de faire pour Guido Rangoni de nouvelles traductions et le priait de lui exprimer ses vœux à cet égard.

collaboré à la traduction de Justiniani. Nous savons maintenant par M. Perles, *l. cit.* que Justiniani s'est simplement approprié l'ancienne traduction du *Guide* et l'a publiée avec des fautes.

[1] Voir la fin de la dédicace de Mantino adressée à Rangoni.

[2] Carlo d'Arco et Willelmo Braghirolli, *Documenti inediti intorno a Maestro Abramo medico Mantovano del secolo XVI*, Mantoue, 1867.

[3] *Ib.*, p. 25 et s.

[4] Cf. E. Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, 4e éd. p. 354 et s.; Dittrich, *l. cit.*, 219 et s.

Mais les graves événements de cette époque devaient contrarier cruellement les projets paisibles de ce médecin laborieux. Rangoni dut se mettre en campagne pour protéger le pape. L'empereur et le roi très chrétien, Charles-Quint et François Ier, s'étaient coalisés dans la lutte contre Rome; des actes de violence inouïs, tels qu'il n'y en eut jamais de semblables dans Rome, qui avait déjà subi tant de pillages et d'incendies, furent commis lors de la prise d'assaut de la Ville Eternelle le 6 mai 1527[1]. Clément VII, le plus malheureux de tous les papes, tremblait dans le château de Saint-Ange où il était cerné et assiégé (il ne parvint à s'enfuir qu'avec beaucoup de difficultés, sous un déguisement). Le médecin juif de Bologne eut aussi à souffrir des changements amenés par ces calamités. Il semble que le séjour lui fut désormais impossible dans les Etats pontificaux.

Mais une nouvelle lueur d'espérance lui vint de Vérone en Vénétie où s'offrait à lui un champ d'activité scientifique, permettant d'espérer encore une moisson plus abondante. Jan Matteo Giberti, le favori de Clément VII et son plus fidèle conseiller, qui devait partager sa captivité au château de Saint-Ange, avait été nommé, dès 1524, évêque de Vérone. Le 9 août 1524, en fils fidèle de la Vénétie, et en serviteur dévoué de la Seigneurie, il avait notifié sa nomination au doge de Venise Andréas Gritti[2], mais ce fut seulement au commencement de l'année 1528 qu'il fit son entrée solennelle dans Vérone[3], au milieu de l'allégresse de la foule, accompagné d'une escorte magnifique. Il avait l'esprit plein des plus nobles projets. Quel contraste entre cette douce figure[4] et celle du sombre Caraffa son ami, devenu plus tard pape sous le nom de Paul IV! Malgré sa piété sincère, il n'avait pas renié les Muses. Aussi fit-il de Vérone, non seulement un diocèse modèle pour la sévérité des mœurs, mais il en fit aussi un centre scientifique. Il se lia avec Marc Antoine Flaminio, le poète néo-latin si bien doué qui a été célébré par

[1] Cf. le récit véridique de Joseph Cohen dans דברי הימים למלכי צרפת, p. 168 *a*, et David de Pomis, צמח דוד, dans la préface hébraïque.

[2] *Ja. Matthaei Giberti opera*, 2e éd., p. 238 et s.

[3] Cf. *La vie de Giberti*, par Petrus Ballerinus, *ibid.*, p. XIV et s.

[4] Dans ses célèbres *Constitutiones*, titre V, ch. XVII, *ib.*, il s'élève sévèrement contre les baptêmes forcés des Juifs. [Cf. l'anecdote du juif italien ayant perdu ses biens à la suite du baptême, devenu misérable et malade, et ayant recouvré miraculeusement une nouvelle fortune, anecdote contée par Augustine de Augustinis, dans une lettre écrite en avril 1532, de Ratisbonne, à Thomas Cromwell, dans Pocok, *Records of the Reformation*, II, 248 et s., publiée en extrait dans *Letters and papers... Henry VIII*, vol. V, nº 910]; en même temps il recommande, p. 77, la libéralité envers les convertis volontaires, se réferant à la bulle de Paul III du 21 mars 1542, qu'il reproduit littéralement.

l'Arioste et que le Tasse déclarait vouloir imiter [1], l'ami vénéré des plus grands parmi les humanistes postérieurs, pour étudier avec lui l'Ecriture-Sainte [2]. C'est sous cette nouvelle étoile que Jacob Mantino vint se placer en arrivant à Vérone. Jean Campensis, professeur d'hébreu à l'université de Louvain, qui plus tard remania les ouvrages grammaticaux d'Elias Lévita, était aussi venu à Vérone et était devenu *Magister academiæ Gibertinæ* [3]. Les chefs de l'Eglise catholique avaient été saisis subitement du désir de connaître le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte.

Désormais, la Vulgate ne fut plus le texte original qui s'était substitué à la parole divine. Il fut de nouveau permis de consulter l'original, comme l'avait fait saint Jérôme. Si par ménagement pour le texte latin consacré, on désigna simplement les nouvelles traductions sous le nom de paraphrases, elles n'en étaient pas moins un hommage et une glorification pour l'original hébreu. D'après le témoignage de Jean Campensis [4], dans la dédicace de la paraphrase des Psaumes adressée à Jean Dantiscus, évêque de Culme, Clément VII aurait même conçu le projet, avant la prise de Rome, de faire faire une nouvelle traduction latine de la Bible, à laquelle, comme naguère à la Bible de Citeaux [5], six Juifs auraient collaboré avec six chrétiens versés dans la langue hébraïque. Bientôt Flaminio recevra le mandat de composer un nouveau Psautier, en faisant de ces antiques hymnes consacrées des cantiques latins nouveaux qui seront chantés par Marguerite de Valois [6] et qui seront accueillis comme la révélation d'un nou-

[1] *Marci Antonii Joannis Antonii et Gabrielis Flaminionum Carmina*, éd. Padoue, 1743, p. 324 et 366.

[2] Cf. la biographie de Flaminius, par Franc. Marie Mancurtius, avant les *Carmina*, p. XVI, où Albert Pighius Campensis est indiqué comme son maître dans la Bible.

[3] Dittrich, *l. cit.*, p. 216, 836, 838. La vénération que Jean Campensis professait pour Elias Lévita nous est attestée par sa lettre, du 4 février 1532, à Nicolas Olah, secrétaire de la reine Marie de Hongrie : « In Daniele et aliis multis quia et tu et alii multi me orant præstabo, quod potero, nec ullam prætermittam occasionem quo id possum certius, consulam Judæos, qui in Germania sunt plurimi sed unus est omnium qui his proximis annis mille vixerunt doctissimus Elias natione Germanus, sed qui tota fere vita sua versatus in Italia, nunc autem est in familia Reverendissimi Patriarchæ Aquilegensis apud Venetos; apud illum si mihi contingere potuerit mensibus aliquot versari, beatissimum me iudicabo ». Voir *Monumenta Hungariæ Historica*, I, 25, p. 193. Nous apprenons par là qu'Elias Lévita séjourna, en 1532, dans la maison de Marc Grimani, le patriarche d'Aquileja. Au sujet de la persécution que subit Grimani de la part de l'Inquisition, à cause de sa doctrine sur la prédestination, voir A. Bertolotti, *Martiri del libero pensiero* (Rome, 1892), p. 102, 106.

[4] Dittrich, *l. c.*, p. 837, note 1.

[5] Cf. Kaufmann, *Revue*, XVIII, p. 132, d'après Denifle, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*.

[6] Cf. *Carmina*, VIII, 1, et Dittrich, *l. c.*, 836.

vel esprit poétique. Bientôt, sous la direction de Jean Campensis, le grand homme d'Etat de Venise, et à son instigation, Gaspard Contarini nous fera admirer l'éloquence enflammée d'Isaïe, sortant du texte original comme un feu contenu éclatant avec une puissance imprévue et une force irrésistible [1]. Bientôt aussi le noble exilé anglais Reginald Pole va tirer de l'étude de l'original hébreu un nouvel enthousiasme pour les livres bibliques [2]. C'est de ce cercle distingué que Jacob Mantino put se rapprocher, grâce à la faveur de Giberti, qui lui fit obtenir en 1529, par l'intermédiaire de Contarini, le privilège de porter la barette noire au lieu du chapeau juif, dans les rues de Vérone [3].

Mais Vérone ne devait être pour Mantino qu'une résidence passagère et fort courte, Giberti lui-même n'y ayant séjourné que peu de temps et étant retourné à Rome, où l'attiraient ses goûts pour les affaires diplomatiques. Après son départ de Bologne, Mantino paraît avoir choisi Venise comme résidence stable. Avant de s'y fixer, il avait cherché à obtenir la faveur de ne pas porter les signes infamants que les Juifs étaient aussi obligés de porter dans cette ville, tels que le chapeau jaune safran, et de pouvoir se coiffer de la barette noire. Comme il ne put se rendre à Venise qu'en 1528, la permission qui lui fut accordée à ce sujet dut être renouvelée et prorogée par une délibération du Conseil des Dix, prise le 23 janvier 1528, où il était dit qu'on avait pris en considération le fait que son séjour avait dû se prolonger à Bologne et que son arrivée à Venise avait été retardée [4]. Ce Conseil des Dix, dont faisaient aussi partie le Doge et ses conseillers, et qui, comme Contarini nous l'apprend [5], comptait habituellement dix-sept membres, ne consentit que difficilement et à contre-cœur à faire pour le médecin juif une exception à la règle en vigueur pour tous les habitants du ghetto. Cependant la considération de Mantino augmenta si rapidement dans Venise, qu'il eut bientôt de puissants intercesseurs pour défendre sa cause devant le Conseil des Dix.

La notoriété dont il avait joui à Bologne et qui l'avait précédé à Venise, ses relations avec les personnages les plus distingués de l'entourage de l'évêque de Vérone, les recommandations qui vin-

[1] Dittrich, *l. c.*, p. 217 et 838.

[2] *Ib.*, 837.

[3] *Ib.*, note 3, d'après R. Brown, *Calendar of state papers*, IV, 202, nos 430, 434.

[4] Voir Appendice. Qu'il me soit permis ici d'exprimer ma gratitude au Directeur des Archives de Venise, M. Stefani, pour la part qu'il a prise à mes travaux.

[5] D'après l'ouvrage de Contarini, *De Magistratibus et republica Venetorum*, Dittrich, *l. c.*, 245.

rent en sa faveur des milieux les plus aristocratiques de Bologne, de la part d'hommes d'Etat et de dignitaires de l'Eglise, lui ouvrirent rapidement l'accès du monde diplomatique de la cité des Lagunes. Il parait avoir eu principalement sa clientèle parmi les ambassadeurs des puissances étrangères accrédités auprès du Doge. Jean de Langeac, évêque d'Avranches et de Limoges, favori de François Ier, précédemment ambassadeur de France auprès des cours de Portugal, de Pologne et d'autres pays, maintenant accrédité comme *orator* du roi très chrétien près de la République de Saint-Marc, se présenta devant le Conseil des Dix comme patron de Mantino. La haute érudition de notre médecin juif, dont le talent de praticien égalait la science théorique, avait attiré l'attention de l'évêque français, grand ami des sciences. Du reste, celui-ci avait déjà montré ses goûts d'humaniste par le choix de son secrétaire. En effet, durant son séjour à Venise, il eut à ses côtés Etienne Dolet, qui avait puisé à Padoue, comme disciple de Masurus et de l'humaniste Simon Villanova, un grand amour et un vif enthousiasme pour les langues et la littérature classiques. C'est ce même Dolet qui fut pendu comme hérétique à Paris le 3 août 1546, jour de sa fête, à l'âge de 37 ans, et brûlé ensuite avec ses ouvrages. Déjà le 28 novembre 1528, à la prière et à la requête de l'évêque d'Avranches, le Conseil des Dix avait voté, par 13 voix contre 1, la permission pour Jacob Mantino de porter la barette noire, mais seulement pour une durée de deux mois et à la condition de se fixer exclusivement dans le ghetto, où habitaient les autres Juifs. Un incident qui eut lieu lors de la délibération du 17 mars 1529 montre avec quelle difficulté on se décida à accorder cette exemption. A l'ambassadeur de France s'étaient joints l'*orator* d'Henri VIII d'Angleterre, le protonotaire Jean-Baptiste de Casale et le légat du pape Clément VII pour demander de nouveau, de la façon la plus chaleureuse et la plus pressante, que Mantino fût dispensé de porter le chapeau juif. C'était le moment où les ambassadeurs de France et d'Angleterre jouissaient à Venise de la plus grande influence. La communauté des intérêts politiques commandait au Conseil de se montrer complaisant vis-à-vis des représentants des puissances faisant partie de la Ligue et de ne pas faire de difficultés pour des questions de détail comme celle qui était l'objet de cette requête. Venise avait le plus grand intérêt à pouvoir conserver Cervie et Ravenne [1], qui avaient appartenu au pape et qu'elle occupait, et à être appuyée dans ses prétentions sur ces villes

[1] Dittrich, *l. c.* 126 et s.; Hermann Baumgarten, *Geschichte Karls V*, II, 673.

par la Ligue. Cependant il n'y eut que dix conseillers sur dix-sept qui consentirent à permettre au médecin juif le port de la barette noire, et cela seulement pour une durée de quatre mois. En vain avait-on invoqué comme argument qu'il s'agissait d'un homme célèbre comme théoricien et praticien médical, qui s'était signalé par les plus belles cures, dont le séjour serait profitable à la ville de Venise entière. C'est avec peine qu'on accorda cette permission limitée, et il faudra à tout propos recommencer à mendier cette faveur.

A ce moment-là, Mantino trouva un client dont l'influence et la considération auprès de la République semblaient devoir lui faire accorder tout ce qu'il demanderait. Théodore Trivulce, maréchal de France, chevalier de Saint-Michel, gouverneur de Gênes, âgé alors de soixante-quatorze ans, issu d'une des plus anciennes familles nobles de l'Italie, cher à la République, dont il avait été naguère le suprême général d'armée, était venu à Venise, au commencement de mai 1529, en qualité de mandataire du roi très chrétien pour appuyer l'ambassadeur ordinaire devant le Sénat. L'épuisement de l'Italie était arrivé à l'extrême, le besoin de la paix était dans l'air, le pape avait déjà commencé à pencher vers l'empereur, qui l'avait laissé humilier si profondément ; la France et la Ligue commençaient des tentatives de rapprochement et de conciliation, afin d'en finir avec Charles-Quint. Venise devait rendre au pape Ravenne et Cervie. Les ambassadeurs d'Angleterre et de France, auxquels s'était joint Trivulce, devaient réclamer sans relâche cette restitution. Le 16 mai 1529, Charles-Quint écrivit au nonce du pape à Venise, l'évêque de Pola[1], qu'il espérait que l'arrivée du signor Théodore, c'est-à-dire Trivulce, ferait impression sur la Seigneurie et le Doge et aiderait le pape à rentrer en possession de ses territoires. Or, c'est ce héros et homme d'Etat influent qui devint le client et le protecteur de Jacob Mantino, dont il ne tarda pas à reconnaître la science médicale aussitôt qu'il se fut confié à ses soins. Dès le 11 juin 1529, il fut décidé dans le Conseil des Dix à une imposante majorité que, par égard pour Théodore Trivulce, le médecin juif aurait la permission de porter la barette noire pendant tout le temps du séjour de celui-ci à Venise. Trivulce ne fut pas encore satisfait de cette permission accordée à son médecin particulier. Il voulait l'affranchir complètement de la nécessité de redemander sans cesse cette faveur et la rendre indépendante de son propre séjour à Venise. La lettre qu'il

[1] *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, arranged and catalogued by J.-S. Brewer, vol. IV, part. III, n° 5552 ; cf. n° 5538.

adressa dans ce but au Conseil des Dix, à la date du 28 juin 1529, est le plus bel hommage et la plus haute distinction que Mantino ait pu ambitionner après des relations si récentes. Trivulce demandait pour lui la faveur d'une exemption sans condition, non seulement à cause de ses qualités remarquables, qui devaient, disait-il, le faire rechercher par tous, mais comme une grâce personnelle à lui, le héros souffrant. Il disait que les soins de Mantino lui étaient tellement précieux et indispensables, qu'il avait besoin d'être sûr de retrouver ce médecin à son retour à Venise. Or, Mantino ne pouvait s'engager à y séjourner d'une façon durable, que si l'obligation de porter le chapeau jaune était levée pour lui. Le séjour de Trivulce à Venise était compté ; son départ était imminent, comme la Seigneurie et le Doge le savaient; il voulait emporter la certitude de savoir son conseiller médical en sûreté à Venise, sans qu'il eût rien à craindre. La demande avait une grande portée et il était à prévoir que l'on n'accorderait pas à un Juif cette exemption sans conditions. La dernière concession, qu'on fit d'assez mauvaise grâce, fut une permission d'un an, qui fut votée le 5 juillet 1529, par onze voix contre cinq. Un doute s'étant élevé au sujet de la légalité de cette décision et un vice de forme y ayant été constaté, parce qu'il n'y avait eu que quatre voix émises ferme en faveur du projet, la délibération fut annulée le 6 septembre 1529 ; et Jacob Mantino dut se contenter d'un délai fort court et se soumettre à la nécessité de recourir de nouveau au patronage de ses amis.

Les amis influents ne devaient pas non plus manquer dans la suite à Mantino. Il avait des relations même avec le doge. Celui-ci était alors un des plus éminents hommes d'Etat et généraux d'armée que la République eût jamais possédés. Andréa Gritti, élu le 20 mai 1523, comme successeur d'Antonio Grimani, le soixante-dix-huitième doge de Venise, qui conçut le dessein de rendre à la République de Saint-Marc son ancienne étendue territoriale, et avait, dans ce but, réoccupé Cervie et Ravenne, dont le pape s'était emparé, était, selon la coutume des meilleurs esprits humanistes de son temps, un grand ami des sciences, qu'il cultivait pendant les loisirs que lui laissaient les affaires de l'État et les guerres. Les Juifs des pays vénitiens avaient gardé de lui un fâcheux souvenir. Lors du sac de Padoue, le 17 juillet 1509, il les avait livrés formellement à la merci de ses soldats[1]. Cependant un humaniste comme Jacob Mantino était sûr d'être bien accueilli de lui. Comme les condottieri, les cardinaux et les papes de son temps, il

[1] Pallmann, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, 1re section, 91e vol., p. 426 et suiv.

n'hésita pas à accepter une dédicace] du médecin juif auquel le Conseil des Dix suscitait tant de difficultés à cause de la misérable question de la rouelle. Parmi les traités en usage dans les Facultés de médecine de l'époque, et particulièrement en Italie, quelques parties du canon d'Avicenne jouissaient véritablement de l'autorité d'un canon. Le premier et le quatrième chapitres du premier livre, appelés Fen, et le premier chapitre du quatrième livre étaient constamment le sujet des conférences les plus fréquentées. Toutefois, l'état du texte ne répondait guère à la vogue dont jouissaient ces œuvres. Même après les efforts d'Andréas Alpagus de Bellune, qui s'était rendu lui-même en Orient[1], afin d'apprendre assez d'arabe pour corriger les traductions, qui fourmillaient de mots étrangers et de passages inintelligibles, il y avait encore bien des mauvaises herbes à arracher dans ce champ, et Mantino pouvait y travailler avec fruit. En 1527, cette traduction du canon avait paru à Venise avec les privilèges du Sénat de Venise, du pape et du roi de France, François Ier. La publication du premier essai de remaniement allait suivre. Mantino avait commencé son travail d'émondation par le quatrième chapitre du premier livre du canon d'Ibn Sina. Cet ouvrage, dont les réimpressions allemandes[2] attestent le mérite, devait paraître sous les auspices du Doge. Dans la dédicace, adressée à Gritti[3], Mantino exprime cette pensée d'un véritable humaniste que « rien n'est plus digne de l'homme que de se rendre utile par tous les moyens possibles à tous les mortels. » Le texte du canon, débarrassé de toutes les obscurités et émondé de toutes les herbes parasites, porte le nom du doge de Venise, parce que Mantino se sent attaché depuis sa jeunesse, par les liens de la gratitude, au centre intellectuel de la République, à l'université de Padoue, et parce que les bienfaits de l'Etat vénitien ont fait de lui pour toujours son débiteur.

Mais déjà la tourmente qui devait renverser dans sa course la demeure de Mantino à Venise était déchainée. Malgré sa liaison avec les grands, Mantino ne pouvait se douter que la résolution prise par le roi d'Angleterre de se séparer de sa femme pût avoir une influence fatale sur sa propre destinée. Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, avait été mariée, à peine âgée de seize ans, le 14 novembre 1501, à Arthur, fils de Henri VII d'Angleterre. Celui-ci mourut le 2 avril 1502. Restée veuve de très bonne heure, après avoir servi pendant sept ans de jouet entre les mains des diplo-

[1] Wüstenfeld, *l. cit.*, 124.
[2] Venise, 1530, Ettlingen, 1531, Hagenau.
[3] Voir à l'Appendice.

mates, Catherine devint, le 1er juin 1509, l'épouse d'Henri VIII d'Angleterre, son beau-frère. Le mariage eut lieu sept semaines après son avènement au trône. Cette union, condamnée par l'Eglise comme incestueuse, fut rendue possible grâce à une dispense du pape Jules II. Pendant près de vingt ans Catherine avait partagé le trône d'Angleterre avec Henri VIII. Plusieurs enfants, morts prématurément, étaient nés de ce mariage, lorsque ce théologien couronné vit briller sur les murs de son palais, comme un *Mené Tékel*, le verset du Lévitique, XVIII, 16, qui lui commandait de se séparer de la femme de son frère défunt, et qui troubla la tranquillité de sa conscience, ordinairement si difficile à émouvoir. On sait d'où lui vint cette inspiration subite : c'est sa liaison avec Anne Boleyn qui lui avait ouvert les yeux sur le verset biblique qu'il avait oublié pendant si longtemps. Comment un souverain n'aurait-il pas eu gain de cause, surtout quand il pouvait invoquer la Bible à son appui? Ironie de l'histoire ! En 1526, Erasme de Rotterdam avait dédié son traité sur le mariage chrétien, *Christiani matrimonii institutio*, à la reine Catherine, et c'est elle qui allait maintenant faire la triste expérience de la sainteté de ce sacrement ! Le roi avait trouvé le levier dont il pouvait se servir pour détruire la force du sacrement ecclésiastique. Ce n'est pas en vain que le Christ avait dit qu'il ne voulait pas changer un *iota* de la loi : la défense du Lévitique ne pouvait donc pas être suspendue par une dispense du pape [1]. Le faible et malheureux Clément VII, en présence d'un fils de l'Eglise aussi fidèle et d'un allié aussi puissant que le roi d'Angleterre, ne vit pas le danger qui se préparait, et, au début, il se laissa arracher des concessions. Vainement il envoya (1528) en Angleterre l'archevêque de Bologne, Laurent Campeggio [2], pour régler la question du divorce d'accord avec Wolsey. Vainement il évoqua, plus tard, le procès à Rome. Le roi d'Angleterre protesta en invoquant le droit de tout Anglais de n'avoir pas à chercher justice hors de son pays. Toute l'Eglise allait être consultée pour condamner le pape ; tous les savants théologiens de l'époque devaient s'unir pour contester le droit de Jules II d'accorder une dispense de ce genre. Le roi était conseillé par Cranmer, qui avait aussi écrit le premier livre sur ce divorce. Lorsqu'en 1529, Gardiner, le secrétaire, et Fox, l'aumônier du roi, tous deux vieux amis d'Henri VIII, séjournèrent avec lui à Waltham [3], où habitait aussi Cranmer, à cause de la peste

[1] Cf. l'Instruction pour l'ambassade anglaise auprès de Charles-Quint, du 29 décembre 1529, dans *Letters and papers*, *l. c.*, n° 6111, p. 2727, n° 1.
[2] Voir Dittrich, *l. c.*, 423 et s.
[3] James Gairdner, dans *Dictionary of national biography*, XIII, 19 et suiv.

qui sévissait à Cambridge, celui-ci conseilla au roi, pour empêcher le transfert du procès, de consulter les Universités. Henri VIII, à qui Fox en fit la communication, adopta cette idée avec empressement. En novembre 1529, il envoya donc Richard Croke en Italie[1] pour recueillir les mémoires des canonistes concernant le divorce du roi. Ainsi l'exégèse biblique était redevenue un facteur important dans les affaires temporelles, et une question de théologie allait être le *shiboleth* des partis politiques. Croke, un des principaux humanistes anglais, professeur de grec à Leipzig, de 1515 à 1518, entré dans les ordres le 23 août 1519 et exerçant le saint ministère à Cambridge, était en relations intimes avec le roi depuis 1524. Déjà en 1519, il lui avait donné des leçons de grec. En 1524, il fut nommé précepteur d'Henry Fitzroy, fils naturel du roi, que celui-ci nomma, le 15 juin 1525, duc de Richmond. John Stokesley, nommé plus tard, le 14 juillet 1530, évêque de Londres, ambassadeur d'Angleterre à Bologne lors de l'entrevue du pape et du légat impérial, avait conseillé à Croke, avant son départ, de se mettre en relations avec les Juifs, afin d'apprendre d'eux quels étaient leurs usages en ce qui concerne l'interprétation et l'application de la loi mosaïque sur le mariage entre beau-frère et belle-sœur. Le roi lui-même attendait avec impatience les résultats de cette enquête[2].

Cependant le véritable moment où il eût été facile de trouver en Italie des avis favorables à la cause du roi était passé. Catherine d'Aragon était la nièce de Charles-Quint, et celui-ci ressentait vivement l'insulte faite à sa maison par cette répudiation, caprice d'un libertin ayant pris le masque de la dévotion. La paix des Dames, conclue à Cambrai le 3 août 1529, avait livré le roi très chrétien François Ier pieds et poings liés à l'Empereur, qui aborda à Gênes, le 12 août, pour se faire couronner empereur en Italie. Le 7 octobre, le pape se mit aussi en route pour aller, lui, le plus malheureux des papes, poser la couronne impériale sur la tête du plus heureux des empereurs. La Ligue, elle aussi, avait signé la paix, et, bon gré mal gré, Venise avait dû consentir à la restitution de Cervie et de Ravenne[3], qu'elle avait mis tant d'opiniâtreté à conserver et à défendre. Le désir de l'empereur était redevenu un ordre, et c'était désormais, en Italie, une impossibilité politique de prêter ouvertement un appui à la cause du roi. Croke pouvait mesurer jour par jour les difficultés opposées par la situation po-

[1] Voir L. Lée, *ib.*, 119 et suiv.; Horawitz, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, IV, 602 et suiv.
[2] *Letters and papers, l. c.*, n° 6161.
[3] Dittrich, *l. c.*, 191-194.

litique à l'accomplissement de sa mission. L'accueil qu'il avait trouvé d'abord, et qui lui donnait le meilleur espoir pour le succès de sa mission, fit place à une réserve calculée après le 22 et le 24 février 1530, lorsque l'empereur eut reçu du pape la couronne de Lombardie et la couronne impériale. A Bologne, tant que l'empereur et le pape y résidaient, Croke avait laissé les Juifs hors de cause [1]. En effet, ici l'affaire du divorce intéressait surtout les deux chefs de la chrétienté, le pape et l'empereur. C'est aussi à ce moment que le pape engagea Jacob Mantino à soutenir une controverse sur cette question [2]. Le sens de la décision du médecin juif ne pouvait être douteux. Il n'avait qu'à exposer fidèlement la loi juive pour se prononcer en faveur de Clément VII et déclarer le mariage légitime, conformément à Deutéronome, xxv, 5.

C'est seulement à Venise que Croke put penser à gagner la voix des docteurs juifs en faveur de la cause de son roi. Il s'y était présenté sous le nom de Jean de Flandre, comme avocat de sa propre cause, ayant, disait-il, épousé la veuve de son frère [3], il ne voulait pas qu'on se doutât qu'il s'agissait du roi d'Angleterre. C'est à ce moment que Croke mit en émoi tout le monde théologique de l'Italie et fit appel aux dépositaires vivants ou morts de la tradition de l'Église; il révolutionna les facultés de théologie et les couvents, réveillant les Pères de l'Eglise de la poussière des bibliothèques, recherchant des manuscrits que nul n'avait recherché depuis des générations. Sa liaison étroite avec le moine de l'ordre des Frères mineurs, Francesco Giorgio de Venise, avait mis Croke rapidement en contact avec les théologiens de Venise. Issu d'une noble famille de patriciens de la République, qui depuis longtemps avait voulu l'appeler à siéger au Conseil des Dix [4], Francesco était le chef vénéré de la confrérie des théologiens de Venise et de Padoue, et peut-être le savant le plus familiarisé avec la littérature rabbinique dans les pays vénitiens; profondément versé dans la science de prédilection de l'époque, la cabbale [5], il s'était lié,

[1] *Letters and papers*, *l. c.*, nos 6161 et 6170. Le 27 décembre 1529, Croke écrivait de Bologne à Stokesley : « Ceterum praesente Caesare obmutescendum est. Ubi ille discess[erit] et Pontifex morabitur hic episcopus tam cum Judaeis quam Theologis de [causâ est] tractaturus ». Voir *Records of the reformation : the divorce 1527-1533 collected and arranged of Nicolas Pocock* (Oxford, 1870), I, 470. Cf. *ibid.*, 473, la lettre de Croke à Henri VIII. Je dois les citations de cet ouvrage à l'obligeance de M. S. Schechter de Cambridge.

[2] *Ibid.*, n° 6165.

[3] *Ib.*, n° 6149 fin.

[4] *Ib.*, n° 6236 : Destinatum nobili illi Veneti concilii decemviratu[i] in religione perstitisse 49 annos. Francesco s'était donc fait moine à l'âge de 21 ans; cf. n° 6168.

[5] Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, éd. Venise, 1824, VII, 606 et suiv.

grâce à ses goûts d'érudition, avec les Juifs. C'est ce vieux moine de soixante-dix ans qui semble, le premier, avoir mis Croke en rapport avec les auxiliaires juifs du roi d'Angleterre.

Les conditions toutes spéciales prescrites par la loi juive pour autoriser le mariage avec la veuve d'un frère mort sans laisser d'enfant permettaient aux docteurs juifs de se prononcer en faveur du roi d'Angleterre et de condamner le mariage entre beau-frère et belle-sœur, d'après la lettre du texte du Lévitique. En effet, l'usage s'était établi, dans la plupart des cas, de procéder à la cérémonie du déchaussement, à la place du mariage léviratique. Or, il se trouva un homme d'une grande érudition rabbinique, Elie Menahem Halfan, qui se mit avec empressement à la disposition du roi d'Angleterre. Elie, fils d'Abbamare, l'astronome, qui, en 1490, avait composé une élégie sur la mort de R. Yehiel de Pise[1] et qui séjournait encore à Naples en 1492 pour s'y livrer à des études astronomiques[2], avait acquis à Venise, grâce à ses connaissances médicales et rabbiniques, une situation considérable, qui s'affermit probablement encore par son mariage avec la fille du médecin et savant traducteur latin Kalonymos ben David, surnommé Maestro Calo[3].

[1] Voir Berliner, *Magazin*, XVI, 50, et Kaufmann, *Revue*, XXVI, 86, note 4.

[2] Graetz, *Gesch. der Juden*, IX, 3e éd., 245, note 1. En 1539, il protégea Benjamin b. Matatia et lui permit d'utiliser sa riche bibliothèque. A cette époque, Jacob b. Matatia était chez lui comme précepteur de ses enfants, v. בנימין זאב, p. 575*b*. La relation anonyme et fragmentaire d'un voyage de Montalcero en Palestine dans le manuscrit de Joseph Haccohen (*RÉJ.*, XVI, 38) désigne Élie comme un des hommes les plus considérés de Venise en 1549 : ובעת ההיא בשבתי בויניציאה הבינותי כל הדברי' מצטרכי' על הים כפי אשר הוגד לי מפי אנשי' חכמי' ונבוני' כגון ה"ה כמה"ר אליא חלפן יצ"ו ואנשי' אחרי'. Dans sa réponse à R. Moïse Iserles, du mercredi 22 Eloul 1550, Halfan nomme Joseph Kolon son grand-père : העיין בתשובת אבי זקני מהר"י קולין (תשובות מהרמ"א, n° 56, éd. Cracovie, p. 122*a*); v. Carmoly, *Histoire des médecins juifs*, p. 153, note 4. Une Consultation d'Élie Menahem Halfan se trouve aussi dans le ms. Halberstam, 328. Péréç Halfan était le gendre du chroniqueur Joseph Haccohen ; v. sur Péréç et sur Juda Halfan, Loeb, *RÉJ.*, XVI, 41.

[3] Berliner, *l. c.*; Steinschneider, *Cat. Bodl.*, p. 1575. Cf. ms. Oxford, n° 948 *b*. Les poésies qui existent, d'après le catalogue de Neubauer, consistent, selon la communication de M. Ad. Büchler, en quelques lignes qui se trouvent à la dernière page, 453 *b*. Quatre vers en semblent contenir l'épitaphe d'Élie Halfan :

נא כל עוברי דרך   ספקו כף על ירך
כרעו ראש עם ברך   אל נהדר אליה
חלפן יהסר נקרא   נפשו הן נצרה
אף עלתה בסערה   מול כסא אלי יה

Le mot בסערה serait-il le chronogramme de l'année où Halfan est mort et serait-ce l'an 1576-77 ? Son petit-fils et homonyme était médecin et assesseur rabbinique à Vienne, où il mourut en 1624. Voir L. A. Frankl, *Inschriften*, n° 57 et p. xi et suiv., et Kaufmann, *Die letzte Vertreibung der Juden aus Wien*, p. 25, note 2.

Un autre hôte assidu de la maison de Francesco Giorgio fut Marc Raphaël, un de ces nombreux convertis qui, à Venise[1], renoncèrent au Judaïsme. Versé dans la littérature rabbinique, et qualifié sans doute, pour cette raison, d'ancien grand-rabbin[2], il était l'ami du vieux moine de l'ordre des Mineurs, et non pas son neveu, comme on l'a cru par erreur[3]. Le 6 janvier 1530, Croke écrivait à Jérôme Ghinucci, évêque de Worcester, qu'il ne se passait pas un jour où il n'eût d'entretien avec un moine ou avec un Juif[4]. Déjà il avait la satisfaction d'enregistrer la déclaration de quelques Juifs qui considéraient le mariage entre beau-frère et belle-sœur comme prohibé par les docteurs. Le 18 janvier, il annonce à Stokesley que les Juifs lui ont déclaré que la loi du Deutéronome n'a pas été appliquée depuis la destruction de Jérusalem, qu'elle n'a jamais été considérée comme obligatoire, mais comme une exception à la prescription du Lévitique, subordonnée à des conditions spéciales[5]. A ce moment Francesco Giorgio était en possession de deux traités hébreux favorables à la cause du roi d'Angleterre, l'un d'Elie Halfan, médecin et rabbin, l'autre de Marc Raphaël, l'apostat, que Francesco avait déjà traduits en latin le 22 janvier[6].

La première rencontre entre Croke et Jacob Mantino paraît avoir eu lieu le 25 janvier 1530 dans la demeure de Francesco Giorgio[7]. Il ne connaissait pas Croke, mais il était évidemment au

[1] Le 16 août 1533, Jean-Baptiste de Casale, l'ambassadeur d'Angleterre à Venise, écrivait au duc de Norfolk qu'il avait été ce jour-là avec les autres ambassadeurs à l'Église Saint-Marc où quelques Juifs furent baptisés en présence du doge. Voir *Letters and papers*, VI, nº 991, p. 42 et s.

[2] Dans *Letters and papers*, IV, 3, nº 6229, Croke écrit, le 18 février 1530, à Henri VIII : « Raphael, who is now converted to Christ, was at one time a chief rabbi ».

[3] *Letters and papers*, V, nº 567, après une lettre de Francesco à Henri VIII, du 4 décembre 1531, il est dit : « Recommends himselfs and his nephew Mark Raphael to the king's notice ». Comme Dominique de Trévise est souvent désigné comme le neveu de Francesco, qu'il avait aussi attiré au service du roi (cf. *ib.*, IV, 3, nº 6235 et 6236 ou 6280), il faut sans doute lire ici aussi : « his nephew and Mark Raphael ». En tout cas, on n'est pas autorisé à faire, sur cette seule indication, de Francesco Giorgio un Juif converti, comme l'a fait avec tant d'assurance Lucien Wolf dans les *Papers read at the Anglo-Jewish Exhibition*, Londres, 1887, p. 62, et dans *Bibliotheca Anglo-Judaïca*, p. 41. La faute inverse, un *and* de trop, peut être constatée dans *Letters and papers*, *ib.*, nº 6266, où il est dit que Croke devait tout « to the aid of father Frances and his nephew (and of), Dominico of Treviso ».

[4] *Ib.*, nº 6140.

[5] *Ib.*, nºs 6149 et 6168, p. 2736. Cf. Pocock, I, 482, où cette lettre de Croke paraît adressée à Ghinucci : « Et de hac re duorum Judæorum, alterius quidem non conversi, sed medici tamen et inter judæos rabbini, alterius ad fidem Christi conversi, literas habeo Hebraice scriptas ipsorum manu atque etiam subscriptis nominibus ».

[6] *Ib.*, nºs 6156 et 6173.

[7] Nº 6165. La position prise par Mantino en cette affaire était si peu connue jusqu'à

courant de la position prise par Francesco dans la question. Il venait de quitter l'ambassadeur anglais, le protonotaire Jean-Baptiste Casale, qui avait eu avec lui un entretien théologique sur l'affaire du divorce et les dispositions du Lévitique et du Deutéronome. Croke avait commis la faute de se mêler à la conversation et, en se mettant avec les adversaires du roi, de chercher à surprendre l'avis de Mantino. Mantino ayant désiré savoir qui était cet étranger, Francesco lui apprit qu'il était de Flandre. Le 29 janvier, Croke relate une nouvelle rencontre avec Mantino. Il écrit à Ghinucci qu'il avait dû avoir une conférence contradictoire avec Mantino, dans la matinée du vendredi, dans la maison de l'ambassadeur anglais Casale. Celui-ci avait fait mander Mantino, mais Croke refusa la discussion. En vain Casale lui présenta-t-il Mantino, comme ayant écrit en faveur du roi. Il résulta d'un interrogatoire plus serré que le prétendu manuscrit était resté en partie chez le frère de Casale [1] à Bologne et que l'autre partie s'était égarée. Toutefois Mantino ne dit pas un mot pour faire croire qu'il avait écrit véritablement dans le sens du roi d'Angleterre, de sorte que Croke déclara à Casale que, sans doute, il le nierait quand la question viendrait à être discutée publiquement [2]. Mantino était

présent que M. Lucien Wolf, dans la *Bibliotheca anglo-judaica*, p. 41, et M. J. Jacobs font à propos de Mantineus l'hypothèse : [Mantuanus ?]. Le texte des assertions de Croke au sujet de Mantino, dans sa lettre à Ghinucci, est, d'après Pocok, I, 488, ainsi conçu : « Vocatus hodie a patre Francesco, vix illius cubiculum sum ingressus, cum me sequeretur Jacob Mantineus, et Judæus et Medicus qui, salutato Patre Francisco, sic orsus est præmonere. Ego jam venio ab Oratore Anglo qui multo interrogavit me ad id hodie ad se accersitum de negotio regis Angliæ et illis legibus Leviticâ et Deuteronomicâ. Quam rem jussu Pontificis tractaveram jam olim Bononiæ, illicoque inter eos cœpta disputatio. [Ego] attentissime auscultabam, et interim cœpi regi contrariam partem (affirmare) adeoque rationibus, contemptisque rationibus ipsius, hominem urgebam quod... [le]gem ignorare suam. Itaque tandem rogavit qui et unde ego essem... subito cubiculum ipsius ingressus est Jacobus Mantineus, Judæus et Medicus, qui, salutato patre Francisco, statim dixit se ab oratore Anglico venisse, atque ab eodem hodie fuisse accersitum, ut quid de legibus Leviticis sentiret diceret. De quibus, inquit, et antea multa etiam de mandato Pontificis scripseram. Nactus occasionem cepit illum de eisdem animum explorare Reverendus pater Franciscus. Itaque diu disputatum est. Assideo ego attentus auditor. Rogat Judæus semel atque iterum quis et unde sim ; respondetur hominem me Flandrensem esse. Reditus ad disputationem. Sic premit hominem rationibus Franciscus ut cœperit causam pertinaciter non affirmare modo, sed defendere quoque quæ nos maxime affirmari et defendi volumus. Jamin noctem venerat disputatio itaque salutatis illis ego me illinc proripio. Jamque egressum cubiculum sequitur Judæus, rogat ut valet Germanus. Ubi hæsitare videt, — An tu inquit Germanum illum doctissimum juvenem non nôsti. Hic cum rogo quem Germanum (quod de gente ipsum loqui putaveram) Illum, inquit ille, doctissimus juvenis, qui apud regem Angliæ est. Quod cum audissem, suspicatus quo voluit, nego me aut Anglum, aut Angliam unquam novisse.

[1] Cf., sur les trois frères Casale, Dittrich, *l. c.*, 155.

[2] *Letters and papers*, IV, 3, n° 6174. Cf. aussi n° 6235 ; Pocock, II, 626 et s.

donc un adversaire déclaré, comme il fallait s'y attendre de la part d'un homme qui avait été invité par le pape à une controverse sur cette question et qui était en bons termes avec le Doge de la République au moment où celle-ci désirait ménager l'empereur et le pape, surtout en face du roi d'Angleterre. Il est vrai que Francesco Giorgio continua à soutenir Croke, qui put envoyer déjà à Ghinucci, à la date du 3 février, les traductions des deux traités hébreux. Toutefois, il garda par devers lui l'original hébreu du travail de Marc Raphaël[1]. Ghinucci parle encore, à la date du 7 février, d'un autre écrit hébreu qu'il avait reçu et qu'il disait ne pas comprendre[2]. Il est vrai que Croke informa directement Henri VIII, à la date du 18 février, que les espérances de Stokesley s'étaient réalisées : la loi du Deutéronome est, en effet, considérée par les Juifs comme n'ayant jamais été appliquée depuis la destruction de Jérusalem, tandis que celle du Lévitique a conservé son caractère obligatoire et sa sainteté ; la première ne doit donc être envisagée que comme un corollaire de la loi de succession émise à propos des filles de Celofhad (Nombres, xxvii et xxxvi). Mais dans cette même lettre, il ne manqua pas de parler de Jacob Mantino, l'adversaire du roi avec lequel l'ambassadeur anglais avait essayé vainement, chose qui lui semblait assez singulière, de le forcer à discuter[3].

Dans l'intervalle, Elie Halfan, à l'exemple de Francesco Giorgio, s'était prononcé ouvertement pour le roi d'Angleterre, et, le 2 mars, Croke put envoyer à Ghinucci un nouveau traité destiné à prouver que la loi du Deutéronome ne devait être considérée que comme un corollaire des xxviie et xxxvie chapitres des Nombres servant à assurer l'ordre de succession[4]. Croke était encore plein d'espoir. Il croyait pouvoir tout obtenir avec de l'argent, dont il était toujours dépourvu, ce qui était de sa part l'objet de plaintes continuelles. Il pensait qu'il trouverait toujours à Venise trois ou quatre rabbins disposés à plaider la cause du roi s'ils en étaient suffisamment récompensés, et il estimait qu'il en coûterait seulement 24 couronnes. Marc Raphaël avait encore démontré la thèse de Halfan dans deux autres écrits, que Croke envoya, avec son troisième traité et celui de Halfan, à Stokesley, à la date du 2 mars[5]. En effet, Halfan avait réussi à faire signer son mémoire par deux autorités rabbiniques, par Bénédict, c'est-à-dire Barukh de Béné-

[1] N° 6194.
[2] N° 6205.
[3] N° 6229.
[4] N° 6250.
[5] N° 6251 ; Pocock, I, 506.

vent[1], le cabbaliste privé de Samuel Abravanel de Naples, le maître d'Aegidius de Viterbe, qu'il initia au Zohar, et par Kalonymos b. David, Maestro Calo, le propre beau-père d'Elie Halfan. A la date du 11 mars, Croke put communiquer ce fait à Henri VIII, et lui annoncer en même temps que les traductions latines de tous ces traités, dues à l'infatigable père Francis, c'est-à-dire Francesco Giorgio, seraient transmises au roi par Stokesley. Le 26 mars, Croke put annoncer à Ghinucci, plein de confiance et d'espoir, qu'il avait reçu des Juifs l'assurance qu'ils démontreraient en faveur du roi les points suivants[2] : 1° que la loi du Deutéronome se rapporte uniquement au droit de succession et surtout au cas des filles de Celofhad ; 2° que le mariage de Tamar, dont parle la Genèse au chap. XXXVIII, avec les fils de Juda n'avait jamais été consommé ; 3° que la prescription du Lévitique est une loi naturelle, toujours en vigueur et obligatoire pour tous, tandis que la disposition du Deutéronome n'a été prise que pour les Juifs ; 4° que la loi du Deutéronome n'est applicable que dans des cas exceptionnels. Le porteur des lettres de Croke adressées à Ghinucci était, comme Croke le raconte lui-même, Marc Raphaël, qui recevait du Sénat de Venise, en qualité de catéchumène, une pension de 200 ducats[3]. Le 5 avril, Casale, l'ambassadeur anglais, dont l'attitude ambiguë avait donné à Croke tant de sujets de plainte, écrivit même à Thomas Howard, duc de Norfolk, chancelier du Trésor et amiral d'Angleterre, que désormais deux Juifs défendraient à Venise la cause du roi, celui avec lequel Croke avait déjà parlé, c'est-à-dire Elie Halfan, et le célèbre ami de l'ambassadeur qui avait traduit de l'hébreu en latin, pour le pape et l'évêque de Vérone Ghiberti, quelques parties de l'Ancien Testament[4]. Comme il entendait sûrement parler

[1] N° 6266 : « Those who have suscribed Helias, writings are Benedict, a German, of great weight among the Jews for his years and learning, and Calo, a doctor of arts and medicine whose books will be sent to the King ». Dans l'original, le passage est ainsi conçu, d'après Pocock, I, 522 : « Qui Heliæ sententiæ subscripsere, alter Benedictus est Germanus, et non ob caniciem modo verum etiam ob eruditionem maximus inter Judæos Rabinus habitus. Alter Calo doctor artium et medicinæ doctor, cuius eruditionem [Majestas tua cognoscet ?] ex libris editis quos ad episcopum tibi transmittendos dabimus ». Sur Barukh, cf. Perles, *l. c.*, 115, 180.

[2] N° 6287 ; Pocock, I, 527 : « Aliquot aureos Hebræis tuo judicio dabimus qui in harum conclusionum confirmationem scripturos se policentur : Quod lex Deuteronomica pertineat ad solam hereditatem et correlaria sit illius de filiabus Salphaud, numeri ultimo. Quod Tamar nunquam a filiis Judæ cognita. Quod lex Levitica de lege naturæ sit, et semper tenuit tenere que debet, quod omnibus illa imposita sit; contra, quod Deuteronomica solis Judæis ».

[3] N°s 6266, 6288 et 6300.

[4] N° 6310 : « We shall have many on our side, and two Jews, to one of whom Croke

de Mantino, cela ne pouvait être qu'une illusion de la part de l'ambassadeur anglais ; du reste, Croke n'avait jamais cru, comme le disait Casale, que Mantino eût écrit en faveur du roi d'Angleterre. En effet, Henri VIII avait attaché beaucoup d'importance aux déclarations des Juifs et il eût toujours insisté pour que les mémoires des Juifs lui fussent envoyés avec soin [1]. La nouvelle que Casale lui communiquait était certainement fort agréable au roi. Mais il ne devait pas tarder à voir combien elle était peu véridique et combien Croke s'était trompé dans ses présomptions favorables ; il en fut convaincu quand Mantino, qui était allé faire un court séjour à Bologne, revint à Venise.

Le 9 juin, Croke, découragé, pria Stokesley de venir en personne pour empêcher que tout ne fût perdu et que Francesco Giorgio lui-même n'abandonnât la cause du roi [2]. Un moine de l'Ordre des Augustins, du nom de Félix, converti Juif, avait écrit un livre contre le roi, et Mantino, à son retour, avait déclaré que le pape était mécontent de l'appui donné à Henri VIII par les théologiens juifs. On peut admettre, à l'honneur de Mantino, qu'en répandant cette nouvelle et en prenant les mesures que comportait la situation, il était guidé par le souci des intérêts de ses coreligionnaires, qui étaient menacés de supporter le contrecoup de toute calamité publique et de toute querelle. Il fallait arrêter la propagande d'Elie Halfan. Ce fut évidemment Mantino qui s'employa pour empêcher Halfan de recevoir de nouvelles adhésions du côté des Juifs ; Elie ne put trouver désormais à Venise une signature pour ses mémoires [3]. Le 1[?] juin, Croke écrit à Stokesley que les Juifs qu'on cherchait à gagner à la cause du roi refusent, en disant qu'ils ont reçu avis de Venise de s'abstenir [4]. Francesco Giorgio avait dû se justifier devant le Sénat à Venise d'avoir cherché à recruter des voix à Vicence en faveur de Henri VIII. Grégoire Casale, l'ambassadeur d'Angleterre auprès de Clément VII, fut renvoyé inutilement par le cardinal Aegidius de Viterbe à Jacob Mantino, qu'il appelait l'homme le plus instruit en hébreu de toute l'Italie et qu'il plaçait au niveau de cet autre que Stokesley, évêque de Londres, avait auprès de lui lors

has already spoken, and the other is my great friend, who translated for the Pope and the Bishop of Verona certain parts of the Old Testament from Hebrew into Latin ».

[1] N° 6353.

[2] N° 6445.

[3] *Ib.* : « Jacobus and other Jews who came lately from Bologna report the Pope's displeasure and that Helias w[hose] opinion so many suscribed gladly and without stop, cannot now get one to suscribe ». V. Pocock, II, 638.

[4] N° 6463.

de son séjour à Bologne, mais dont il tait le nom [1] ; il savait qu'on ne pouvait gagner Mantino et qu'il était, au contraire, un adversaire déclaré de la cause du roi d'Angleterre.

Ces renseignements jettent une lumière imprévue sur le fond de la querelle qui séparait Jacob Mantino et Elie Halfan. Nous savions déjà par Salomon Molcho [2] que les deux médecins vénitiens étaient brouillés et que l'aventurier cabbaliste avait essayé en vain de les réconcilier. Comme ce n'était pas pour un motif personnel que Mantino se montrait l'adversaire de Halfan, en effet, il n'était pas possible de les réconcilier. En tout cas, Molcho n'était pas l'homme qui aurait pu agir sur Mantino, esprit calme et réfléchi. De même que plus tard, le pieux et dévoué représentant du judaïsme allemand, Joselmann de Rosheim, eut peur, en voyant apparaître David Reübéni et Salomon Molcho à la diète de Ratisbonne devant Charles-Quint [3], de même Mantino paraît avoir considéré les fantaisies de Molcho et ses relations avec le pape comme un vrai danger pour les Juifs en général, d'autant plus qu'elles avaient pour auteur un marrane revenu au judaïsme [4]. En tout cas, il faut rendre cette justice à Mantino qu'en s'opposant aux menées de Molcho, il n'était pas guidé par une haine diabolique sans fondement connu, mais par des motifs sincères et sérieux.

L'étroite liaison qui s'était formée entre Élie Halfan et Salomon Molcho [5] a dû engager encore bien plus Mantino à se détourner de son collègue, qu'il détestait à cause de son intervention en faveur de Henri VIII. Il est plus que vraisemblable que c'est

[1] N° 6499 : « The cardinal says that there are only two people in Italy learned Magister learned in Hebrew, Magister Jacob, and one of those men whom the bishop of London had on his side at Bologna by. Casale's help ».

[2] Comme il résulte du texte de la collection de lettres analysées par Isid. Loeb (*REJ.*, XVI, 32 et s.), Joseph Hacohen a abrégé le texte de Molcho par ménagement pour son ami Mantino et en a adouci les termes. D'après le ms., Molcho aurait écrit ainsi dans דברי הימים למלכי צרפת, 93 *b* : היה שם איש בליעל והיה בעיני כאיש אמונים ושמו יעקב מאנטין יצו והוא רופא אליל כלו והיה לו ריב עם רופא אחד בן איש אפרתי ושמו אליהו ורציתי לעשות שלום ביניהם ולא רצה והיה דעתו ללכת בבצרה. Joseph Hacohen a complété le nom d'Elie en ajoutant le nom de famille Halfan.

[3] Joselmann mentionne dans son journal seulement le nom de Molcho (V. *Revue*, XVI, 91, n° 17). Cf. Graetz, IX, 3e éd., 254.

[4] Amatus Lusitanus, *Curationum medicinalium Centuria*, II, 85 dit : « Voco autem hic neophytos Diui Pauli usus verbo qui ex Judaismo in Christi religionem invitê deducti sunt ».

[5] Halfan était chargé des lettres de Molcho, v. דברי הימים, f. 95 *b* : ואשלח הכתבים דרך ויניציאה על יד איש אמונים שמו מאש"טרו אליה רופא חתנו של מאש"טרו קא"לו רופא.

Mantino qui fut cause que Molcho ne put pas publier ses rêveries cabbalistiques dans une imprimerie hébraïque de Venise, sans doute dans celle de Daniel Bomberg. En effet, la présence de Molcho à Venise n'avait eu d'autre but que d'y faire imprimer ses écrits, car Venise était alors le centre de la typographie hébraïque[1]. Mais aucune trace n'indique qu'il ait réellement pu faire paraître quelque chose à Venise, et il est probable qu'il en a été empêché par Mantino. Celui-ci n'a certainement pas agi ainsi par haine ou par vengeance, il faut plutôt voir dans sa conduite un acte de sagesse et de prévoyance, parce qu'il voulait écarter de ses coreligionnaires le danger auquel les exposait cet aventurier à l'esprit mystique. Ressentant contre Rome une haine ardente, qu'avait fait naître en lui le spectacle des atrocités commises contre les marranes, téméraire et sans mesure dans ses propos secondé par une imagination souple et mobile dont les rêveries pouvaient être acceptées par les esprits faibles comme des visions prophétiques, emporté par le succès, qui ne manque jamais aux intrépides qui ont de la persévérance, Molcho aurait parfaitement réussi à recruter des partisans pour ses fausses doctrines messianiques et à propager aussi en Italie le mouvement qu'il avait déjà provoqué en Orient[2]. Les guides et maîtres du judaïsme italien tels qu'Élie Halfan de Venise et ses amis, et à Rome, le rabbin de la communauté R. Juda b. Sabbataï, qui appartenait à une famille très distinguée[3], ne s'étaient-ils pas laissés éblouir par cet aventurier de génie ? Il ne s'était guère écoulé plus d'une vingtaine d'années depuis que les prédications messianiques d'Ascher Lämmlein avaient jeté le trouble parmi les Juifs italiens, prédications invoquées encore après un demi-siècle par le renégat Paul Weider d'Udine[4] pour appuyer ses dissertations en faveur du christianisme.

Les terribles épreuves qui avaient atteint la métropole de la chrétienté dans les dernières années, les massacres et la famine[5],

[1] *Ib.*, p. 93 *b* : ובהיותי בויניצי"אה שהלכתי שם לדבר עם בעל הדפוס להדפיס לי דברים נוראים ועמוקים מסתריי תורתינו הקדושה לזכות כל ההוגה בם.

[2] Cf. la relation d'Eliéser Trèves dans Graetz, IX, 3e éd., 532, note IV.

[3] דברי הימים, p. 93 *a* : יהודה בן הרב שבתי זל שהכרתי היות בו זכות אבותיו. C'est sans doute le même qui signe encore en 1522 les protocoles de la communauté de Rome, v. Berliner, *Magazin*, I, 80.

[4] Ce passage resté inaperçu juqu'à présent, et qui se trouve à la fin de la préface hébraïque des *Loca præcipua fidei christianæ collecta et explicata* de Weider, Vienne [1559], est ainsi conçu : וכן כבר ידוע שעדיין אינן חמישים שנים שהיה אחד שהיה שמו לעמלן ואמר שהוא משיח והכל היה הבל וריק. Cf. Schudt, II, 57 et s. ; H. J. Michael, אור החיים, p. 265 ; Joseph Sambari, dans *Mediæval Jewish Chronicles*, p. 144.

[5] Cf. la relation de Joseph Hacohen, דברי הימים, p. 88 *a*.

la captivité du pape, les profanations des églises, l'humiliation du catholicisme pouvaient être pour les esprits mystiques des signes précurseurs de l'arrivée du Messie, les prodromes de la ruine de Rome qui devait précéder le jugement dernier. Molcho prédit, en outre, la destruction de Rome par une inondation ; c'est un déluge qui détruira Babel ou Bostra [1], comme il appelle la métropole de la chrétienté, d'après le nom d 'ancienne capitale d'Edom. Or, voici que David Reübéni rentre en scène et demande à tous les souverains d'ordonner aux Juifs en état de porter les armes [2] de quitter leurs maisons et leurs biens et d'aller en Orient combattre, sous sa direction, les Turcs et les Arabes, contre lesquels les puissances chrétiennes devaient lui fournir les bouches à feu. Ce ne fut vraiment pas la faute des amis juifs de ces aventuriers, si leurs agissements n'ont pas causé au Judaïsme, en général, et aux Juifs italiens, en particulier, des dommages considérables.

Avant l'arrivée de Molcho, Mantino avait déjà pris le séjour de Venise en horreur et il était résolu à en partir. Il paraît avoir hésité un certain temps sur la ville qu'il choisirait pour sa résidence. Il se rendit plus souvent que par le passé, et pour un séjour probablement plus long, à Bologne ; cependant il ne s'y établit pas d'une façon définitive. Les relations qu'il y avait nouées ou consolidées avec la cour du pape, durant les négociations de la paix et les solennités du couronnement, l'engagèrent à arrêter son choix sur Rome, où il ne se rendit pourtant qu'à la fin de l'année 1530. Il n'eut ainsi pas le chagrin de voir cette ville dévastée par l'inondation, le samedi 8 octobre [3]. Pour Molcho, cet événement donna raison à ses prédictions, et Mantino était son débiteur, puisqu'il n'avait échappé au malheur qui le menaçait que grâce à sa prophétie : ce serait donc de sa part, disait-il, une ingratitude noire s'il continuait ses persécutions contre son bienfaiteur et sauveur. Mantino n'était pas d'humeur à se laisser détourner par de pareilles billevesées de la voie que son devoir paraissait lui commander de suivre. Molcho se trompait certainement en attribuant une maladie dont il fut atteint à Venise à une tentative d'empoisonnement, et en accusant Mantino d'être venu se fixer à Rome pour le persécuter, lui, le précurseur du Messie, et pour le perdre. Ce qui est vrai, c'est que Mantino, pour dégager la responsabilité de ses coreligionnaires dans les dangereux troubles que Molcho devait causer, ne cessa de présenter

[1] Dans le ms. de la collection de Joseph Hacohen, au lieu de Rome il y a toujours à propos de Molcho, בצרה ; cf. Zunz, *Synagogale Poesie*, 438.

[2] דברי הימים, p. 90 *b*.

[3] Graetz, IX, 3ᵉ éd., 245, note 2.

l'intrigant portugais comme un fils apostat de l'Eglise, prétendant qu'elle seule avait à en répondre au cas où son chef et ses cardinaux se commettraient avec ce violent ennemi du christianisme.

C'est pour cette seule raison qu'il demanda à l'ambassadeur de Portugal de mettre un terme aux intrigues de l'ancien fonctionnaire de son roi, et aux cardinaux de lui défendre officiellement de continuer à tenir ses discours et ses sermons subversifs et injurieux prononcés publiquement. Pour les convaincre de la vérité de ses assertions et leur prouver que l'Eglise encouragerait ses propres ennemis en autorisant, par une incroyable connivence, les menées de Molcho dans sa métropole près du Saint-Siège, Mantino traduisit en latin la première vision de Molcho adressée à Joseph Taytacak, cabbaliste de Salonique, d'après une copie qui lui était sans doute parvenue comme à beaucoup d'autres, et qu'il n'eut nullement besoin de détourner, comme l'en accusait Molcho. L'effet désiré par Mantino ne manqua pas de se produire. Quoi qu'il en soit de la délivrance miraculeuse de Molcho, qui aurait échappé à la mort par le feu à laquelle il avait été condamné à Rome, toujours est-il qu'il quitta cette ville où son action paraissait si dangereuse à Mantino, et alla au-devant de sa destinée en entreprenant avec David Reübéni un voyage, qui devait être son dernier, pour se rendre auprès de l'empereur.

Sorti victorieux de sa lutte contre Molcho, Mantino eut la satisfaction de voir également réussir son intervention dans l'affaire du divorce d'Henri VIII. Désormais, il n'y eut plus une seule adhésion nouvelle, dans les milieux juifs, en faveur de la justification théologique de cet acte. Un fait qui se produisit dans la communauté juive de Rome en 1530, le mariage entre un beau-frère et une belle-sœur, auquel le tribunal rabbinique accorda son assentiment, arriva fort opportunément pour permettre aux adversaires du roi d'Angleterre d'affirmer qu'il n'aurait pas le droit d'invoquer en sa faveur l'usage et la tradition du judaïsme. L'ambassadeur de Charles-Quint auprès du Vatican, Miguel Mai, rendit compte de cet incident à l'empereur, dans une lettre datée du 2 octobre[1]. Du reste, ce cas ne resta pas unique parmi les Juifs d'Italie. En 1573, le mariage de Joseph b. Menahem de Foligno avec Sulpicia, veuve de son frère et sœur de sa première femme Julie, obtint l'assentiment de tous les rabbins

[1] *Letters and papers*, IV, 3, n° 6661. Il me semble que c'est à cet incident que faisait allusion, en 1573, le médecin et rabbin de Sienne Isaac b. Abraham Cohen de Viterbe (voir mss. Halberstam, 228), chez Lampronti, פחד יצחק, III, f. 24 *c*, en ces termes : וזכורני בימי קטנותי שאשת כמה"ר אפרים שהיה מכונה ר' קריי"טי נתייבמה לאחיו ברומה והיו שם הרבה רבנים וחכמים גדולים ולא מיחו בידם.

italiens[1]. Il ne restait plus à Rome qu'un juif converti qui défendît par écrit la cause du roi d'Angleterre. Comme Mai l'écrit, à la date du 28 novembre 1530, à Charles-Quint, Henri VIII fit parvenir à ce converti des sommes importantes pour le faire venir en Angleterre[2]. Mai essaya vainement d'empêcher cet enrôlement. Marc Gabriel se mit en route, et, dès le 25 janvier 1531, il se trouvait à Londres[3]. Il se vanta d'avoir connu Charles-Quint à Augsbourg, où celui-ci lui aurait même fait un cadeau, et à Bologne. L'ambassadeur de Charles-Quint à Londres, Gustave Chapuy, s'occupa des projets et des racontars de ce renégat comme d'une affaire d'Etat. Chose curieuse, celui-ci ne chercha pas, au début, à faire déclarer nul le mariage de Catherine, mais à démontrer la légitimité d'un nouveau mariage. Dans sa lettre du 31 janvier 1530, Chapuy expliquait à Charles-Quint l'argumentation de Marc Gabriel en ces termes[4] : Puisque la loi biblique considère les enfants issus du mariage avec Catherine comme les enfants de son frère, le roi avait le droit de chercher à en avoir pour son propre compte. Comme ces arguties n'avaient point de succès, Marc Gabriel revint à la tâche plus lucrative d'attaquer la légitimité du mariage de Catherine. Si la loi juive autorise le mariage léviratique, disait-il, et en cela il disait juste, c'est à la condition qu'il n'y ait pas de doute sur la pureté de l'intention du frère de perpétuer le nom et la race du frère défunt. Dans le cas contraire, le mariage est nul et condamné à rester stérile, ou, s'il en naît des enfants, ceux-ci ne vivront pas. Les rejetons mâles issus du mariage de Henri VIII et de Catherine étant morts en bas âge, il était évident que l'intention pure réclamée par la loi avait fait défaut chez le roi, le mariage était donc nul. Marc Gabriel n'avait pas tardé à remarquer qu'il avait à attendre peu de reconnaissance de la part d'Henri VIII. Aussi songea-t-il à passer au camp ennemi. Dès le début il joua, pour ainsi dire, double jeu. Dans des visites réitérées chez l'ambassadeur d'Espagne, il déclara, comme Chapuy le relate à l'empereur le 20 avril 1531, qu'il avait servi la cause de la reine mieux qu'on ne pensait[5] et qu'il espérait pouvoir baiser les mains de l'empereur à son retour, qui, à ce moment, était imminent.

Mais Henri VIII pouvait désormais se passer de l'appui qu'il avait espéré trouver dans les déclarations de Marc Gabriel :

[1] Lampronti, *loc. cit.*, III, f. 21 *b* et s.
[2] N° 6739.
[3] *Letters and papers*, V, n° 70.
[4] *Ibid.*, n° 120.
[5] *Ibid.*, n° 216.

le 30 mars 1531, les mémoires des universités étrangères et plus de huit cents livres de savants étrangers, qui s'étaient prononcés en faveur du roi, furent soumis à la Chambre des Communes. Le procès n'avait, du reste, plus de raison d'être; le tribunal dont il relevait n'existait plus, Henri VIII s'étant lui-même déclaré pape. Ce n'était pas le divorce du roi avec son épouse qui venait d'être prononcé, mais la rupture entre l'Angleterre et Rome. Celui qui avait écrit contre Luther accomplissait ainsi le second schisme que Clément VII devait encore voir dans sa vieillesse, après toutes les humiliations et les catastrophes qui avaient atteint Rome durant son pontificat.

Mantino réussit-il à devenir le conseiller médical de Clément VII? On sait seulement avec certitude qu'il fut celui de son successeur, Paul III. Sans doute celui-ci avait déjà Mantino comme médecin particulier avant son élection, survenue le 13 octobre 1534, quand il s'appelait encore le cardinal Alexandre Farnèse. Nous possédons précisément de cette période la plus brillante de la vie de Mantino un document qui nous le montre en relations suivies avec ses coreligionnaires. Parmi les procès-verbaux de la communauté de Rome de cette époque, il en est un où Jacob Mantino figure dans un tribunal rabbinique avec Juda b. Sabbataï et Hayyim b. Juda[1]. Dans ce document, Mantino, qui est appelé « le prince des médecins », porte le titre très honorifique de « gaon ». Ainsi le médecin de Paul III faisait aussi partie du rabbinat de Rome; c'est là un signe caractéristique de ce temps et du règne de ce pape, et au sujet duquel l'évêque de Carpentras, Jacob Sadoleto[2], l'humaniste plus connu par son latin que par son humanité, a poussé des soupirs de regret. Ecrivant à la date du 27 juillet 1539 à l'autre Alexandre Farnèse le cardinal-légat d'Avignon, il disait que sous le pontificat de Paul III, non seulement les Juifs ont joui de faveurs, mais qu'ils ont été littéralement armés de privilèges.

Les Juifs de Rome et des États de l'Eglise n'avaient pas connu, de mémoire d'homme, une situation aussi satisfaisante que celle dont ils jouissaient alors. En admettant que le dépit eût amené Sadoleto à exagérer, il est certain que depuis longtemps les Juifs

[1] Voir Pièces justificatives, IV.

[2] *Jacobi Sadoleti epistolarum libri sexdecim*, XII (éd. Cologne, 1572, p. 482) : Nulli enim unquam ullo à pontifice Christiani tot gratiis, priuilegijs, concessionibusque donati sunt, quot per hosce annos Paulo Tertio Pont. honoribus, prærogatiuis, beneficijs non aucti solum, sed armati sunt Judæi. Son discours contre les Juifs qu'il écrit, le 19 juin 1531, à Pierre Bembo avoir communiqué à Hercule Gonzaga en le priant de n'en donner copie qu'à Bembo (II, p. 60), n'a pas été reproduit dans son ouvrage. Voir Benrath, dans la Realencyclopædie de Herzog, XIII, 2e éd., 244-8. Cf. Schudt, *Jüd. Merckw.*, IV, 185 et suiv.

n'avaient pu envisager l'avenir avec autant de confiance et de joyeuse espérance. Une notice de Jérôme Aleander[1], le fameux cardinal, de la même année où Mantino figurait dans le rabbinat de Rome, nous permet de nous rendre compte des espérances des Juifs et des moyens par lesquels ils comptaient réaliser leurs vœux. Ils croyaient le moment venu d'obtenir du pape la permission illimitée d'imprimer leurs ouvrages hébreux. Peut-être même caressaient-ils l'espoir de pouvoir établir à Rome même une imprimerie hébraïque. L'autorisation du pape ne paraissait plus douteuse. Deux hommes appuyaient surtout leur demande près du pape, et ordinairement leur recommandation était efficace. En premier lieu, c'était le fils du pape, Pier Luigi, duc de Castro, comme il est nommé dans l'autobiographie de Benvenuto Cellini, qu'il a si durement persécuté, ensuite devenu duc de Piacenza, et traîtreusement assassiné plus tard, le 10 septembre 1547. C'est grâce à lui que les Juifs avaient pu gagner les bonnes grâces du pape. Pier Luigi s'était entremis avec beaucoup de zèle pour leur faire obtenir la permission illimitée d'imprimer les ouvrages hébreux. Il s'était engagé à faire mettre au bas de leur pétition le nom d'un des plus hauts dignitaires de la Curie, mais celui-ci protesta. L'autre personnage influent qui était favorable aux Juifs était Nicolas d'Aragon, qui occupait une haute situation dans le tribunal ecclésiastique de Rome comme doyen de la Rote. Aleander, qui était lui-même réputé d'origine juive, prétend expliquer les sentiments de bienveillance de Nicolas pour les Juifs, en disant qu'il était le fils d'un médecin juif du nom de Ferdinand, qui, à Rome, s'était converti au catholicisme[2]. Le vicaire du pape, Paul Capizuccus, lui-même membre de la Rote, appela sur ce point l'attention du pape et il en résulta que la demande des Juifs, que Nicolas engageait à accueillir sans restriction, fut renvoyée à Aleander, que sa connaissance de l'hébreu et de la littérature rabbinique rendait particulièrement apte à se prononcer dans cette affaire. Aleander déclara que seuls les ouvrages déjà imprimés antérieurement pourraient être réimprimés, mais qu'il ne fallait pas

[1] Je dois cette communication, Pièces justificatives, III, à l'Institut historique royal de Prusse à Rome.

[2] David Reûbeni parle d'un médecin juif du nom de Ruben qui s'est converti sûrement au christianisme : והיה אז ברומי א׳ יהודי ממזר ודאי שמו היה ראובן וסמכו אותו לרב גאון והיה מלשין גדול ועצום ולא היה לו שום רחמנות על שום יהודי והוא רופא ואינו הולך בשוק כי אם הכובע בידו ומשתחוה לכל הנוצרים מרוב רשעתו עושה כן. Immédiatement avant Reûbeni dit : והיה אז ברומא חמשה וארבעים מלשינים הקב״ה יתן בלבבם שישובו אחור מדעתם הרע. Le mot מלשינים remplace ici, comme dans les dix-huit Bénédictions, le mot משומדים.

songer à une liberté illimitée de l'imprimerie hébraïque. Les légats du pape à Bologne et dans tous les Etats de l'Eglise devaient être informés de cette décision. C'est sans doute aussi à l'influence de ces personnages que Sadolet attribuait les faveurs particulières accordées aux Juifs par le pape. Quelles que soient les raisons de ces faveurs, qui n'ont sûrement pas été accordées aux Juifs d'une manière désintéressée, il est certain que Paul III n'avait pas de préjugés invincibles contre les Juifs. Le choix qu'il fit d'un juif comme médecin particulier était donc d'accord avec ses sentiments de bienveillance vis-à-vis des Juifs en général. Les rapports amicaux de Jacob Mantino avec le pape étaient pour la communauté juive de Rome comme le signe de sa nouvelle situation.

Malgré le peu de loisirs que laissaient à Mantino ses occupations médicales, il songeait, en véritable humaniste, à laisser un souvenir durable de sa gratitude envers Paul III en lui dédiant un fruit de son travail de traducteur. En 1539, il publia à Rome sa traduction latine du petit traité d'Averroës sur les œuvres de Platon relatives à l'Etat ; elle parut avec un privilège de Paul III et était dédiée à ce pape, l'illustre protecteur de Mantino. Ce travail, qui traite de l'Etat, était un hommage digne de l'habile homme d'Etat assis sur le siège de saint Pierre. Parmi les dénominations servant à désigner les souverains, celle de pasteur est une des plus anciennes et des plus expressives. Or, disait Mantino, le nom de famille d'Alexandre Farnèse contient précisément cette dénomination : Farnès ou Parness, en néo-hébreu, pasteur, conducteur et guide, de sorte qu'il y a là comme un oracle secret annonçant la destinée future de ce cardinal. Homère appelle les rois pasteurs de peuples. Le Psalmiste appelle Dieu le pasteur d'Israël, et Salomon, dans le Cantique des Cantiques, le nomme « le pasteur parmi les lys ». De même, Alexandre Farnèse, en vertu de son nom, était désigné d'avance comme chef de la chrétienté. Il est appelé le Pasteur tout court parce qu'il réunit en lui toutes les vertus du souverain [1].

C'est aussi dans cette période de grande célébrité que Mantino jouit de l'amitié d'un homme qui, partout où il se fixa, se lia avec les représentants les plus distingués de la science hébraïque et rabbinique, Jean-Albrecht Widmanstadt, le célèbre collectionneur de manuscrits et philologue, devenu plus tard chancelier du gouvernement de la Basse-Autriche et surintendant de l'université

[1] Cette préface se trouve aussi dans le IV[e] volume de l'édition latine d'Aristote, Venise, 1560, p. 490. Voir Pièces justificatives.

de Vienne[1]. Dans la maison de Mantino à Rome, Widmanstadt, comme il l'a consigné sur son exemplaire de la traduction latine parue en 1539, a vu l'ancien ms. de la traduction hébraïque du commentaire d'Averroës sur « l'Etat » de Platon, dont Mantino fit la traduction latine[2]. Le savant allemand paraît avoir été attiré vers Mantino, non seulement par l'érudition de ce savant, mais aussi à cause de sa bibliothèque, riche en manuscrits précieux. Il lui emprunta notamment deux mss. du *Zohar*, sur lesquels il fit copier son propre exemplaire[3].

C'est aussi à Rome que Mantino entra en relations avec l'Orateur de la République de Venise auprès de la cour papale, Marc-Antoine Contarini, véritable humaniste plaçant ses occupations scientifiques plus haut que son origine patricienne et son activité politique, et qui mérita d'être appelé « le Philosophe ». Ayant lui-même publié des ouvrages littéraires, auteur du *Speculum morale philosophorum* et d'une explication de la *Politique* d'Aristote, il trouva plaisir, lui dont André Vesale parle avec tant d'enthousiasme[4], à fréquenter notre médecin et traducteur juif. En souvenir de cette amitié, Mantino lui dédia la première partie du premier livre du Canon d'Avicenne[5], dont il avait signalé l'importance dans la dédicace au doge Andréa Gritti comme faisant le fonds de toutes les conférences médicales dans les universités de son temps.

Dans sa lettre de dédicace à Contarini, Mantino exprime son désir de publier la traduction latine de sept autres ouvrages[6] du prince des médecins arabes, en premier lieu, la première partie du IVe livre du Canon.

Désirait-il s'adonner à ses occupations littéraires plus que ne lui permettaient ses fonctions de médecin particulier du pape Paul III et ses relations mondaines à Rome, ou obéissait-il à un autre motif, toujours est-il qu'en 1544 Mantino quitta Rome pour se fixer de nouveau à Venise, où son ancienne réputation comme médecin des ambassadeurs et des hommes d'État de Venise lui

[1] L. Geiger, *l. cit.*, 119, n° 3 ; Steinschneider, *Sitzungsberichte der bayerischen Akademie, philos. philol. Classe*, 1875, II, 173 et ss.

[2] Perles, *l. cit.*, 161, note 1. L'auteur de la traduction hébraïque de cette paraphrase d'Averroès est Samuel ben Jude ben Meschoullam de Marseille, qui la traduisit de l'arabe en 1321. Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, 3e éd., p. 191.

[3] Perles, *l. c.*, 157; Steinschneider, *l. cit.*, 176.

[4] S. M. Roth, *Andreas Vesalius Bruxellensis*, p. 81, note 2.

[5] Wolf, *Bibliotheca Hebræa*, III, 575. Le lieu et la date de cette impression ne sont pas connus.

[6] Dans la préface telle qu'elle est contenue dans l'édition de Padoue, 1547, il n'est pas question de ces sept ouvrages mentionnés par Wolf.

permit de reconquérir facilement une situation. Il lui fut même plus aisé qu'à son premier séjour d'être dispensé de porter le chapeau jaune et d'obtenir la permission, pour une période assez longue, de porter la barette noire. Ce fut encore un homme d'État influent qui intervint comme solliciteur auprès du Conseil des Dix en faveur de Mantino. C'était Diégo Hurtado de Mendoca [1], ambassadeur de Charles-Quint auprès de la République de Venise. Le 30 août 1544, il demanda à la Seigneurie, pour Messer Jacob le Juif, la permission de porter la barette noire pour toute la durée de son séjour à Venise, parce que la même faveur lui avait déjà été accordée précédemment. Mais ce fut seulement dans la séance du Conseil des Dix du 19 novembre 1544 qu'il fut décidé à la majorité de deux tiers des voix que, par considération pour l'Orateur de l'Empereur, l'illustre protecteur de Mantino, le médecin juif serait autorisé, pendant deux ans, à porter la barette noire dans l'étendue du territoire de la République. L'ambassadeur avait, il est vrai, dû faire appuyer sa demande écrite par des démarches réitérées de son secrétaire de légation. Mais c'était déjà un grand progrès d'avoir obtenu l'autorisation pour deux ans, au lieu d'être obligé de renouveler la demande tous les deux ou trois mois. Le 26 juin 1546, la permission fut de nouveau accordée pour deux ans, à une forte majorité, sur la demande de l'ambassadeur impérial.

Dans le palais de l'ambassadeur, qui était à la fois son patron et son client, Mantino se trouva de nouveau mêlé à la société distinguée et savante de Venise. Collectionneur zélé de monnaies et de manuscrits, cultivant par vocation les littératures arabe et grecque, jusqu'au moment où Charles-Quint l'appela au concile de Trente, Don Diégo réunit autour de lui tous ceux qui, à Venise, s'intéressaient aux sciences. C'est à cette époque, où les relations de Mantino avec son protecteur étaient très étroites, que la bibliothèque de Mendoca s'enrichit probablement du dictionnaire dédié à Mantino par Léon l'Africain, ainsi que de beaucoup d'autres manuscrits ayant appartenu au médecin juif.

Pour la première fois nous trouvons ici l'occasion de jeter un regard sur la vie de famille de Mantino. Deux lettres du médecin juif, géographe et historien, Joseph Haccohen [2], adressées à Mantino, permettent de supposer que les deux familles étaient apparentées. En tout cas, Joseph Haccohen, fixé alors à Gênes, crut être

[1] Pièces justificatives, II,

[2] Pièces justificatives, V. Cf. Loeb, *REJ.*, XVI, 39.

en droit d'invoquer l'intervention et l'influence de son ami dans une affaire qui le préoccupait alors beaucoup. Joseph avait eu le chagrin de subir une injustice de la part de deux des siens. Sa sœur Clara, dont le mari, Joseph ben David, était mort le 14 janvier 1541, trompant les exécuteurs testamentaires nommés par le défunt, avait augmenté arbitrairement la dot d'une de ses filles aux dépens des autres. Elle avait aussi rompu les fiançailles de sa plus jeune fille, contre le gré de celle-ci, avec son cousin Juda, fils de Joseph Haccohen, pour la fiancer avec le fils de son plus jeune frère, Todros. En vain Joseph s'était adressé à l'autorité rabbinique de son temps, R. Méïr ben Isaac Katzenellenbogen, de Padoue [1], pour lui demander son appui, il se vit abandonné et vit triompher sa sœur et son frère. Dans son dépit et sans égard pour la cécité du vieux chef des rabbins d'Italie, il osa mettre en doute la justice de cet homme qui jouissait de la vénération générale. Ce qu'il n'avait pu obtenir par la voie de la conciliation, grâce à l'intervention du rabbin, il chercha à l'obtenir des autorités. Dans ce but, il sollicita l'assistance de son ami influent de Venise. Mantino semble avoir été très au courant de ses affaires de famille et avoir éprouvé lui-même de pareilles contrariétés [2]. Le 22 avril 1544, Joseph lui annonce en termes indignés l'acte de déloyauté commis à son égard par sa sœur Clara et son frère Todros, mais ne demande encore rien de précis; sa lettre est écrite pour se décharger de son chagrin en le racontant à son ami, plutôt que pour lui demander son appui. Joseph sait de quelle influence Mantino jouit à Venise; il sait qu'il est le médecin et l'ami des diplomates de Venise. Aussi sa lettre devient, selon la mode du temps, un véritable journal, qui apporte à Mantino les dernières nouvelles du théâtre de la guerre. La guerre avait, en effet, éclaté en Piémont. Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, appelé le Marquis tout court, neveu de Ferrante Francisco d'Avalos, l'époux de Vittoria Colonna, qui était connu sous le nom de duc de Pescara [3], lieute-

[1] Ainsi il écrit à son beau-père Abraham Cohen de Bologne, à la date du 30 juillet 1543, p. 64 *a* : וגם אל הסגיא נהור אשר בפדוואה כתבתי דברים כהויתן וכפתן חרש לא אב[א]ה שמוע ויביאו גזול ויאמרו הנה מתלאה. A la date du mercredi 6 août 1544, il écrivait à son frère Meir Cohen de Salonique, p. 69 *a* : וכשכתבנו אל כמה"ר מאיר אל פדואה כתב גם הוא כמונו ויותר לומר כי אין הדין נותן לגזול האחרות לתת כגאמילה וכשהיינו שלא לניכך היה יועץ אל קשת הרוח והעורף אחותינו לעשות על אפינו ועל חמתינו נגד הדין והדת ונגד צוואת הנפטר וגם סייעה לעשות הרשאה והרשאות שלא בפנינו לעשות הדבר הרע הזה ויגנוב את לבה ההרוס ביום הזה.

[2] C'est à cela que font allusion les mots כי גם אני חוליתי כמוך.

[3] Cf. Alfred de Reumont, *Vittoria Colonna*, p. 10.

nant-général de Charles-Quint, qu'il accompagna dans son expédition contre Tunis, avait attiré sur lui les regards de l'Italie entière et fait craindre qu'il n'envahît la France avec ses troupes victorieuses, pour combattre François Ier dans son propre pays. Alors se passa ce fait inattendu que son armée, supérieure en nombre aux troupes françaises de plusieurs milliers d'hommes, fut battue et presque exterminée entièrement près de Cerisoles[1], le 14 avril 1544, le lundi des Pâques chrétiennes et le septième jour de la Pâque juive, au moment où elle accourait pour débloquer Carignan, assiégé par le duc d'Enghien. Six mille Français d'un côté, et, de l'autre, treize mille Espagnols et Allemands jonchèrent le champ de bataille. Le marquis du Guast lui-même fut blessé et dut être transporté à Milan. La flotte turque qui, en mai 1543, sous le commandement de Chaireddin, avait rançonné la côte calabraise, hiverna sur les côtes de la Provence. On ignorait encore où elle se rendrait en quittant le port de Toulon et quelles régions d'Italie elle choisirait pour y exercer ses pillages et ses dévastations. On parlait de soixante-dix nouvelles galères dont elle s'était renforcée[2].

C'est seulement après avoir rempli la moitié de sa lettre de nouvelles politiques que Joseph Haccohen se décidait à parler de l'appui qu'il demandait à Mantino. Il connaissait la situation élevée que son ami occupait à Venise et son influence auprès de l'ambassadeur de Charles-Quint. C'était précisément à Diégo de Mendoca que Mantino devait demander une lettre pour l'ambassadeur impérial à Gênes[3], afin qu'il appuyât la cause de Joseph Haccohen contre ses frère et sœur auprès des autorités locales. Il priait aussi Mantino de demander à l'ambassadeur impérial et à l'ambassadeur de France des lettres pour André Doria[4], alors âgé de soixante-dix-huit ans, le plus grand héros de mer de son temps, tout-puissant à Gênes, dont l'intercession suffirait à elle seule pour faire triompher la cause de Joseph. Il est évident que Mantino était un

[1] Lorenzo Capelloni, *Vita del principe Andrea Doria* (Venise, 1568), p. 106 et suiv.

[2] Cf. la relation plus détaillée de Joseph Haccohen, דברי הימים למלכי צרפת, p. 124 *a*, où toutefois il faut lire, au lieu de בארבעה ועשרים יום, בארבעה ועשר יום. Ici il indique comme chiffre des pertes des Impériaux seize mille hommes.

[3] Cela est indiqué par le mot הזה. Il faut donc rectifier ce que dit M. Loeb, p. 60, *ibid* : « à un autre ambassadeur qui n'est pas désigné ».

[4] Le fait qu'André Doria eut aussi à combattre un redoutable pirate juif résulte d'une relation de l'ambassadeur anglais de Venise, Jean-Baptiste de Casale, adressée au duc de Norfolk, à la date du 16 août 1533. Il écrit : As to Coron it was reported at Rome a few days ago that Andrea Doria was informed that the famous Jewish pirate had prepared a strong fleet to meet the spanish galleys which are to join Dorias nineteen. Voir *Letters and papers Henry VIII*, VI, 991, p. 427.

proche parent de la famille de Joseph Haccohen, car Joseph lui envoie des compliments de la part de sa femme et de tous les siens. Mantino lui-même paraît avoir été veuf à cette époque ; du moins, il n'est pas fait mention de sa femme dans ces lettres, dont la première mentionne expressément le fils de Mantino, à qui Joseph Haccohen envoie ses salutations.

Ce fils de Mantino, nommé Samuel, du nom de son grand-père, était déjà très familiarisé, dans sa première jeunesse, avec la science rabbinique. Les trésors littéraires de la maison paternelle, la lecture des précieux manuscrits possédés par Mantino et qui à Rome attiraient dans la maison du médecin du pape maint collectionneur chrétien, éveillèrent de bonne heure dans l'esprit de Samuel le goût pour la littérature hébraïque, dont la profession et la position sociale de son père auraient pu facilement le tenir éloigné. A Venise, centre de l'imprimerie hébraïque, Mantino trouva encore plus d'occasions qu'à Rome de faire acte de libéralité en mettant ses manuscrits à la disposition de tous ceux qui voulaient les utiliser. En 1545, sortit des presses de Daniel Bomberg la première édition des ouvrages midraschiques et halachiques *Sifra* et *Sifrè*[1], pour lesquels Mantino avait prêté les manuscrits de sa collection. Ce fait mit sans doute Samuel en relation avec les imprimeurs juifs de Venise. Du moins, nous le trouvons en 1547 occupé de la préparation d'un texte corrigé du grand sermonnaire d'Isaac Arama[2] ; c'était la seconde édition de cet ouvrage si aimé et si lu.

A ce moment, Samuel se contentait encore de jouir de la gloire

[1] A la fin du ספרי, éd. Venise, 1545, il est dit : ותשלם המלאכה מלאכת הקדש ספרא וספרי אשר היו עד הנה יקרי המציאות וכמעט אבד זכרם מני ארץ לולי אשר נדבה רוחו להחכם הכולל אביר הרופאים כמה"ר יעקב מנט"ין ספרדי יצ"ו להוציא לאור תעלומה משני ספרים אלו אשר נמצאו בבית גנזיו כדי לזכות את הרבים ואפריון נמטייה למר אשר התנדב לפשפט בבית מדרשו ובזכותו יעמוד לעד וזכרו לדור דורים ויי ישלם לאיש כמעשהו. ותהי השלמתם יום ב׳ י"ח לחדש כסליו לפרט יצו"ר כל יצירה.

[2] A la fin de עקדת יצחק, éd. de Venise, 1547, p. 309 *b*, il est dit : על כן ריעים אכלו משמניו ושתו ממתקיו קנו חכמה קנו בינה ומינה לא תזוזו כי הוא כמא דכולו ביה והוגה על ידי שנים אנשים והמה חכמים מחוכמים שלנו בעומק דעתו והבינו דרכו ודרכיו ראו וירפאוהו כי לא היה עמוד ושיטה שלא היה שם טעות ושגיאה רבה והוציאו בו מטיט היון ובררו האוכל והתוכות והפסולת והקליפות העבירו עליהם קולמוס : הנבון בהח"ר משה בכה"ר זכריה כ"ץ ז"ל מקורפו והמשכיל כ"ר שמואל בכה"ר החכם השלם הפילוסוף האלהי הרופא לשבורי לב יעקב מנטין יץ אשר כל הדבר הקשה הקריב אליו והוציא לאור כל תעלומה פי המדבר לא הגיע לרועה צאן זעירא דמן חבריה משה בכה"ר זכריה כ"ץ מקורפו ז"ל.

paternelle. Ses traductions, qui, sous l'égide des noms célèbres des papes, des cardinaux, des doges et des hommes d'Etat, s'étaient répandues par delà les frontières de l'Italie, avaient rendu célèbre le nom de Mantino. C'étaient surtout ses remaniements de quelques parties du Canon d'Avicenne, dont sa nouvelle traduction latine avait le grand mérite de corriger les points obscurs et les erreurs particulièrement regrettables dans un ouvrage de médecine pratique, qui lui avaient valu la considération et l'admiration générales. La conviction au sujet de l'insuffisance de la traduction latine du Canon d'Avicenne et de la nécessité de recourir au texte hébreu pour la contrôler, était si répandue, qu'André Vesale [1] avait recours aux conseils de son ami le médecin juif de Padoue, Lazaro de Frigeis, qui lisait avec lui le Canon dans le texte hébreu quand il voulait être sûr du sens dans Avicenne. Précisément, la partie du Canon dédiée à Marc-Antoine Contarini venait de paraître pour la seconde fois à Padoue [2]. La continuation de ses travaux promettait la gloire et répondait à un véritable besoin. Aussi Amatus Lusitanus, lors de son passage à Venise, insista-t-il auprès de Mantino pour qu'il publiât tout le Canon d'Avicenne qu'il avait commencé à corriger avec succès, en le remaniant complètement, afin de le rendre ainsi vraiment utilisable pour la science [3].

Ce projet qui, selon la déclaration d'Amatus, avait pris racine dans l'esprit de Mantino, a-t-il eu quelque influence sur la résolution qu'il prit de renoncer à sa position et à ses occupations à

[1] Fabrica, à la fin, I : à familiari mihi amico Lazaro Hebræo de Frigeis (cum quo in Avicenna lectione versari soleo). Cf. N. Roth, *l. cit.*, 117, note 7, et Steinschneider, *Die hebraeischen Uebersetzungen des Mittelalters*, p. 690, note 252. Le célèbre professeur d'anatomie de son temps, Jacob Sylvius de Paris, savait aussi l'hébreu; voir Roth, *ibid.*, 65, note 1.

[2] Voir Pièces justificatives, VI.

[3] *Amati Lusitani curationum medicinalium centuria prima curatio prima.* Il y a à la fin des notes, à propos d'une faute de traduction dans le Canon dont parlait Amatus : « Faxint dii, ut nobis aliquem Arabicè et Latinè loquentem mittant qui Avicennam latiniorem et incorruptiorem faciat, confecerat enim opus hoc Jacob Mantinus Hebræus, uir multarum linguarum peritissimus ac medicus doctissimus, qui jam nonnullas partes Avicennæ doctissimè interpretatus fuerat, veluti primam Fen primi libri, et quartam primi et primam Fen quarti ac nonnulla alia, nisi malus quidam genius eum a tam felici successu retraxisset, convocaueram enim ego hominem quum Venetiis agerem ad hoc complendum opus, et quasi jam in hanc meam heresim hominem traxeram, nisi patritius quidam Venetus Damascum Syriæ civitatem petens, ut ibi publicus Venetorum esset negotiator secum duxisset, et a quo itinere Dicius Didacus Mendocius Caroli Quinti Imperatoris apud Venetos vigilantissimus Orator illum nunquam retrahere potuit, ubi intra paucos dies vitam cum morte commutavit. Dabit tamen Deus aliquem qui nobis integrum Avicennam restituat, latiniorem faciat ac politum emittat ». A la fin de la Cent., IV, cur. 70, Amatus dit aussi : Est sanè Avicennæ opus, ut vastum, ita impeditum et caligine obscurà obsitum, altero Galeno, ut a mendis et erroribus purgatum in totum restituatuar indigens.

Venise pour suivre un ambassadeur de la République en Orient, à Damas, comme médecin particulier? Voulait-il, comme André de Belluno, séjourner quelque temps dans un milieu où l'on parlait l'arabe pour se consacrer ensuite en Europe, à son aise, à la tâche de traducteur qu'il avait encore à remplir? Ou bien était-ce de nouveau un événement inconnu qui le détermina à plier sa tente et à commencer une vie nouvelle sous d'autres cieux? Nous l'ignorons. Grâce à la relation d'Amatus Lusitanus, nous savons seulement d'une façon certaine qu'il quitta Venise et qu'il suivit l'ambassade vénitienne en Syrie, à Damas, comme médecin particulier. En vain son ami et protecteur, l'ambassadeur de Charles-Quint à Venise, Mendoca, qui lui avait rendu tant de services, comme Amatus l'entendit sûrement de sa propre bouche lorsqu'il fut appelé à lui donner ses soins[1], essaya de le détourner de l'exécution de son projet. Sa destinée le poussait; il allait vers la mort. On ne sait si c'était Francesco Lorenzo di Alvise[2], qui occupa les fonctions de consul vénitien à Damas du 29 mai 1547 au 28 mai 1549, ou si c'était Piétro Pizzamano di Giò Andréa, qui lui succéda, du 16 septembre 1549 au 18 juin 1552, qu'il accompagna comme médecin particulier. Il semble que ce fut Pizzamano qui l'emmena avec lui et que ce fut Mantino à qui le Sénat, par son décret du 19 juillet 1549 qui transférait le siège du consulat syrien de Damas à Alep, accorda un traitement exceptionnel de 180 ducats au lieu des 160 ducats qui étaient affectés jusque-là au médecin du consulat de Damas. Le séjour que Mantino devait faire sur ce nouveau théâtre d'action fut fort court. Au bout de quelques jours de résidence à Damas, Mantino mourut prématurément.

Samuel Mantino avait suivi son père dans son voyage. Du moins il me paraît certain que le Samuel Mantin qui a inscrit son nom sur le Commentaire du Pentateuque dans le ms. Eb 399 de la bibliothèque royale de Dresde comme ayant acquis cet ouvrage à Jérusalem[3], n'est autre que le fils de Jacob Mantino, qui, par affection filiale, émigra avec son père, comme s'il avait pressenti que celui-ci ne reviendrait pas de son voyage.

Cependant Mantino ne quitta Venise que lorsqu'il eut mis en sû-

[1] *Curationum medicinalium Centuria*, I, Curatio XXXI (Florence, 1551) p. 190: Nam Veneties ineram, ubi diuum Didacum Mendocium Caroli Quinti imperatoris apud ipsos Venetos vigilantissimum Oratorem ægrotantem inveni et curavi.

[2] D'après les communications des Archives de l'État de Venise.

[3] P. 64 *a*, il y a cette mention : לה' הארץ ומלואה אני שמואל מנטין קנין כספי בירושלים תרבב"א. Cf. H.-L. Fleischer, *Catalogus Codicum manuscriptorum orientalium bibliothecae regiae Dresdensis*, p. 67, N° 399.

reté le fruit de son labeur de longues années, les traductions qu'il n'avait pas encore pu faire imprimer. Dans l'édition des œuvres d'Averroès, qui parut dans la célèbre officine Giunta de Venise, les travaux de Mantino, ses traductions de quelques ouvrages d'Averroës, cultivé par lui avec zèle depuis l'enfance, sa traduction du Commentaire de Lévi b. Gerson sur Aristote et Porphyre furent aussi imprimés. Le 26 avril 1550 le Sénat de Venise accorda, sur leur demande, aux héritiers de Luca Antonio Giunta un privilège de quinze ans pour leurs articles de dépôt parmi lesquels figuraient aussi les traductions de Mantino [1]. Ainsi sa renommée grandissait encore à Venise longtemps après sa mort survenue à Damas.

Non seulement son funeste projet d'émigration en Orient a déterminé sa mort prématurée, mais il a aussi effacé son souvenir chez les Juifs italiens, d'ordinaire très attachés à la mémoire de leurs hommes éminents et il a servi à supprimer presque entièrement les traces, peu nombreuses d'ailleurs, de son pèlerinage terrestre C'est ainsi seulement qu'on s'explique que, lorsque le pasteur de Herrenlaurschitz, Chrétien Théophile Unger, demanda en 1717 des renseignements sur la vie du grand traducteur, le nom même de cet homme de mérite était oublié dans les milieux juifs [2]. Même Isak Vita Cantarini, le savant rabbin et célèbre médecin de Padoue, ne put donner aucun renseignement sur Mantino [3], qui naguère avait séjourné dans sa ville natale et qui avait tiré de l'enseignement qu'il y reçut la base de son érudition et de sa science médicale.

David Kaufmann.

---

[1] Voir Pièces justificatives, nº VI.

[2] *Ozar Nechmad*, III, 129 : כי חקרתי הנה והנה אצל חכמי ישראל בשביל החכם יעקב מנטינו הנ"ל אבל אין קול ואין עונה כי אין ידוע להם שמו (של) החכם הנעלה ההוא ק"ו מעשיו וחבוריו.

[3] *Ib.*, 134.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

LES DÉDICACES DE MANTINO.

1.

***Paraphrasis Averrois Cordub... principis : de partibus et generatione animalium*[1].**

Romæ, 1521. Quinto Nonas Julii.

Leoni decimo Pont. Max. Jacob Mantinus Hebreus medicus perpetuam felicitatem. Inter caeteras naturalis Philosophiæ partes ea profecto iucundissima est (LEO summæ Pont.) quæ de Animalium natura ortu partibusque pertractat : Sunt enim res eius modi quas ignorare hoc turpius est nobis : quo nostris frequentius oculis obversantur. Ea sic tradidit Aristoteles divino vir ingenio : ut ipsius naturæ interpres fuisse videatur. Multis post annis Averrois Cordubensis (quunus interpretis nomen iure merito est assequtus) ut cæteros Arisi totelis libros ita et eos : qui de partibus et generatione animalium inscribuntur explicavit : conscripta brevi quadam sed certe Divina paraphrasi, in qua Aristotelis sententiam adversus Galenum Avicenam : et alios complures acerrime defendit. Hanc quum diu a Latinis desyderatam nuper offendissem nostris (hoc est Hebraicis) exarctam litteris ; incredibili gaudio sum affectus. Nec prius destiti : quam eam pro virili meo : in latinam converterem orationem : facturum me arbitratus gratissimum iis, qui scientiam (quæ de natura est) profitentur. Nam ut rerum naturalium cognitionem sine Aristotele adipisci difficile est : ita Aristotelem : sine Averroi profiteri (meo quidem iudicio) non est valdæ probandum. Sed quoniam multos et præsertim eruditos : ab huius lectione interpretis avertit : inculta horridaque barbaries quæ non tam ipsius authoris est culpa : quam illius : qui primus ex Arabico in vestrum sermonem transtulit : huius volumina dedimus operam (quantum nostri vires ingenii eficere potuerunt) ut si is non multum ornate atque expolite : saltem non nimis barbare aut aspere loqueretur : fide ac diligentia sine controversia usi sumus, quod facile perspexerint ii, qui cum Hebræo latinum codicem conferre voluerint. Hæc sunt magnæ LEO quæ ex meo penu possum depromere : munera in quam exigua sed non omnino aspernenda. Transferendi enim

[1] Copie de M. Léopold Koritschan à Vienne.

negotium : et si tam magnificum non sit : quam propria conscribendi tamen cum summo labore et non mediocri rerum de quibus agitur indigeat cognitione non videtur sua esse laude fraudendum. Id autem (qualecunque est) tuo tibi iam pridem jure vendicasti : non tam ob rationem dignitatis tuæ : quæ maxime ab omnibus est habenda : quam ob incredibile studium : quo bonas artes alioqui depressas erigis : atque sustentas : quæ res non minorem tibi gloriam est allatura : quam attulerint propagatum imperium et alia abs te preclare gesta : quæ sempiterne posteritatis memoriæ comendata erunt (quod a me attinet) Et si addictus sim religioni longe ab ea diversæ, cuius tu es moderator et arbiter : meum tamen esse existimavi semper te venerari : tibique offerre, quicquid agellus meus (licet incultus) ferre potuerit. Habemus conscripta nostris litteris complura gravissimorum Authorum volumina presertim Medicorum quæ omnia primo quoque tempore : in latinum convertam : tuoque nomini consecrabo. Interea paraphrasim hanc Averrois accipe : ac (si quando per occupationes tuas licebit) lege : inter cætera enim laboris mei præmia hoc erit vel præcipuum me tuo iudiciio comprobatum esse. VALE.

2.

LA DÉDICACE DU LIVRE *Epitome Metaphysicæ* D'APRÈS L'ÉDITION DE BOLOGNE, 1523 [1].

Herculi Consagæ Electo Mantuano Domino suo Illustrissimo Jacob Mantin Hebreus Medicus. Secundam optat Fortunam.

Quoniam inter philosophorum sectas. R. D. Princepsque Illustrissime, peripathetica profecto videtur : hac tempestate nostra cæteras antecellere. Tum quia nobis propinquior tempore. Tum maxime : quia sensui cognatior quo natura summopere gaudet : ab eoque omnes ferme : disciplinæ initium sumunt. Et si platonici oppositum celebrent ordinem : Ab intellectu. n. (= nam) originem suæ doctrinæ suamque disciplinam nancisci nituntur. Neminem tamen latet hanc esse probabiliorem facilioremque præsertim in rerum naturalium notitia : nam in methaphisicalibus sepissime errare : et rarissime demonstrare contingit : nisi quis divino afflatu imbutus fuerit. In consortio vero huius peripathetici novissimi dogmatis : solus Aristoteles colitur ad sideraque extollitur : et omnes laudes illius sectæ : iure merito ad se vendicavit : cui omnes posteriores gratias referunt et agunt cum ea quæ scripsit : quadam brevitate : admiratu digna : ordineque mirifico compacta ab eo habeantur.

[1] Je dois la copie de ce précieux document, d'après l'édition de Bologne, 1523, à l'obligeance de M. Francesco Bancalari, par l'intermédiaire de M. le prof. Ignazio Guidi à Rome.

Huius equidem expositores atque commentatores: innumerabiles, prope dixerim, extant: Inter quos. Unus tantum Averroys Cordubensis machometanus: sententiis ipsius Aristotelis maxime accedere nullus prorsus potest ambigere. Quis nam præter Averroem ita abunde Aristotelem commentatus est? Edidit namque ipse: super libros Aristotelis tres expositiones: unam videlicet longam iuxta litteram, quam latini in nonnullis libris habent. Aliam vero quæ per tractatus et summas atque capitula procedit ad instar paraphrasis: quam ut reor: ideo fabricavit: ut si quid in longa erroris acciderit: ex brevitate vel incorrecta translatione textus possit tutius mentem suam aperire cum in ea non sequatur seriem verborum Aristotelis sed tantum sententiam. Condidit et tertiam brevissimam potius summulam quandam: seu epithoma: in quo aggregat rationes dumtaxat demonstrativas: vel robustiores ipsius Aristotelis difficilesque sententias digressionibus: ut eius moris est diluit. Ad necessaria quaesita tantum observanda: in qua summula tectum latebat: epithoma methaphisice quod amplectitur omnes duodecim libros Aristotelis quatuor tractatibus tantum: ipsumque tuo nomine nunc interpretatus sum: ex hebraica in latinam orationem: cum eas expositiones omnes in sermone hebraico obtineamus: quas deo duce: teque favente transferre spero in latinum idioma: quum primum librum Colliget Averroys (ut incepi) verti perfecerim. Est enim ille liber totus perverse depravateque translatus: quod facile iudicari poterit si nostra cum prima examinetur traductione et correctiones errorum: in prisca Avicennæ translatione inventorum: qui fere infiniti sunt: in lucem dederim: paraphrasis quoque Iohannitii interpretari desierim super plurimos libros Gal. opus sane laude dignum: cum diffinitive et divisive in eo procedat: et prolixitatem Gal. in miram redigiat brevitatem. Te tamen annuente et aspirante. Et quamvis in his libris vertendis; et iam conversis a nobis latinam eloquentiam non profiteamur. Fateor enim me eam non esse assecutum. Illam tamen traductionem quæ pridem fede et barbare: latinis data fuit: atque obscure non imitabimur. Sed pro viribus conabimur sententiam integram authori reddere et intelligibilem. Quapropter hoc epithoma metaphisice Averroys p°. [= prelo] transferre decrevi, cum in longa commentatione ipsius quam latini habent, multa inculta et mutiliata appareant, propter depravatam traductionem idque profecto est familiare omnibus priscis traductionibus Averroys fuitque causa, ut multi hac etate doctrinam Averroys damnent, quod fortasse temere faciunt, cum omnis bona philosophia iam diu ab Averroë accepta comprobataque fuit, ubi religioni non obstat: et si aliqua non esse probe dicta videantur ab eo, non equidem eius ignorantiæ ascribendum: sed traductionis vitio (in maiori parte.) Accipe igitur Praesulum decus, epithoma metaphisice: Averroys quod tuo dicavi nomini: cum neminem putavi hoc tuo evo: plus decere: lucubrationes meas inscribere quam tibi: tum quia litteratura probitate nobilitate præditus es. Tum etiam

quia bonas mentes iuvare patrocinium assumpsisti tuaque præsentia opem fert philosophis piis probisque. Ingenia recta ad te conducis libros quoque varios tuo ere undique aggregas: ut aliis conices bonum: ut boni moris est: et philosophiam locupletare cupis patrem profecto atque patriam non degeneras: et aquam claram ex illo magno fonte præclarissimi philosophi Petri Pomponatii patricii Mantuani bibis. Neque a dextris tuis illum eruditissimum Iohannem Franciscum Furnium unquam amoves. Nullæ prorsus sunt cogitationes tam arduæ quæ curam hanc a te excutiant: facis Hercle rem per quam semper vives: pandis namque vela ventis prosperis ducentibus ad optimum mortalium vitæ finem: quam ob rem ratus sum rem haud ingratam tibi me egisse: ut si quando ex negocio pubblico ad ocium: tua generosa mens respiret: aliquid huius methaphisicalis contemplationis degustet: et meas novas fruges ut sunt: libare dignetur: et si exiguum et tenue hoc donum comparatum magnitudini dignitatis tuæ. Aio tamen et corde amplissimo tibi manante leta obsecro fronte sacrificia hec litteraria tibi perlitata acceptare non dedigneris: et in mei laboris præmium præcipuum hoc cupio te valere et me ut cepisti amare. VALE.

3.

Præfatio Rabi Moysis Maimonidis Cordubensis Hebræorum doctissimi in æditionem moralem seniorum massecheth Avoth apud Hebræos nuncupatam octoque amplectens capita eximio artium et medicinæ doctore M. Jakob Mantino medico hebræo interprete.

Illust. Gui. Rang. Comiti. Digniss. Jakob Mantin Medicus Hebræus. S. P. D.

Etsi illust. Princeps, tecum sermonem fecisse mihi gaudeo ita ut non modo verbis exprimi, sed ne mente quidem cogitari id unquam possit, tamen multo maiori me afficit lætitia, qum et abs te honorifice exceptum me viderim. et arctissimo amoris vinculo (Quæ in te est erga litterarum studiosos humanitas) maxime devinctum cognoverim, Cum præsertim variis ac multiplicibus studiorum generibus præter res publicas bellicasque te detineri nedum delectari prospexerim. Sed præ cæteris id. s. maximum fuit et multo mihi gratius, quum hebraicarum literarum interpretationis desiderio ita teneare, ut quicquid in ipsis lateat, id omne tibi ac tuis cures parare omniaque tuo auspicio toti terrarum Orbi, nota fieri, enitaris Et rite. Quidnam potest esse vero Principi decentius, quam monstrante iter virtute percelebris ubique terrarum fieri? Quid ei honorificentius? Quidne magis decorum, quam ipsa et duce et comite, nescio quid divinum adipisci? quo et ipsam mox adipiscatur immortalitatem. Quam ob rem oblata est mihi tandem facultas, ut summa in te mea observantia re ipsa et (ut aiunt) sole clarius elucescat. Quod

si fecero et si tibi obsequiosus fuero, nihil perfecto mihi clarius aut iucundius contigerit. Quare ne sis ullo pacto meum amplius desyderaturus officium et ut meum in te studium magis ac magis in dies dilucidius appareat pervetusta litterarum nostrarum monumenta evolvens, libellus mira ornatus elegantia nec certe illepidus, ultra mihi se obtulit ac si eum tuo nomini dedicandum nequaquam se latuisset [*sic*]. Dii boni, quam humano generi profuturus quam pertulis [*sic*]. Continet nam non impolitum Prohemium Rabi Mosis in æditionem moralem seniorum nostrorum quam non alia re freti ediderunt viri illi probatissimi nisi ut optimis moribus homines instituerent. Itaque humanissime Princeps, si provinciam hanc, tuo maxime sumptam ductu si dicendi genus si denique interpretandi modum non improbaveris, dabo operam ut quamprimum nactus fuero ocium huiuscemodi operi ac labori me accingam. Quam ob rem non incongruum fuerit, si me de singulis iis, quæ potissimum a me latino sermoni donari percuperes mihi significaveris. Navabo siquidem operam, ut tametsi medicæ artis negociis detinear id a me non frustra petiisse intellegas. Et quamvis pro Illustriss. Patrono meo Reverendo Hercule Consaga, Principe proculdubio liberalissimo omnique virtute ornatissimo, Averrois Philosophiam sim interpretatus, non omittam tamen bis negociis impeditus, tibi morem gerere. Temporis nam angustiam, studiosa solertia et quam diligentissima exercitatione resarciam. Tu vale, Et de me, quæ tibi quoquo modo placere credis, libere cuilibet polliceare. Tua enim et tuorum sunt, quæ habeo omnia. Vale. BONONIAE.

4.

La dédicace du livre *Avicennæ Arabis quarta Fen primi de universali ratione medendi per M. Jacob medicum Hebræum latinitate donata* Hagenoviæ 1532, 8°.

Andreæ Griti, Sereniss. ac Excellen. Venetiarum Principi, Jacob Mantinus Hebræus secundam optat fortunam.

Inter eos qui hactenus Arabice de medica arte scripsere, Serenissime Princeps. clarissima omnium confessione, Primus Avicennæ gloriæ locus attributus est. Nam licet, quæ composuit ab antiquioribus, presertim Græcis, copiosissime ornatissimeque tradita fuerint, ea tamen omnia doctissimus ipse fœlici brevitate, in mirificum redegit ordinem, ita, ut eo docente multo facilius quam aliis omnibus, ea quæ ad medendi rationem pertinent, percipi valeant. Quare velut lege quadam sancitum est, ut in publicis gymnasiis, Avic opera maxima animorum satisfactione legantur. eiusque libri plurimos expositores habuerint, quod non itidem cæteris obtigisse videmus. Sed quoniam Avicenna in scribendo gentilitio ac sibi peculiari, Arabico idiomate usus est, quod a latinis hominibus non ita

facile comparatur, eius operum traductio maximis ac multis erroribus scatet, quos Andræas Beluensis, ætatis nostræ medicus insignis et Arabica latinaque lingua pariter eruditus, magna ex parte laudabiliter emendaverit, alieno tamen semine campum penitus expurgare non potuit sed adhuc plurima relicta sunt quæ veluti nebula quadam veritatem lectionis obducant. Quam obrem ego qui nihil magis proprium hominis esse semper existimaverim, quam quoquo modo universis utilitatem conferre mortalibus, Quemadmodum pleraque in variis facultatibus ex Hebraico in latinum sermonem converti, ita nunc aliquos Avicennæ commentarios aggressus, eos maculis omnibus emendatos ac quoad fieri possit, absolutissimos latinitate donatos, tanquam evidens animi mei indicium legentibus offerre decrevi. Qui postquam meam cum aliorum interpretationibus comparaverint, quid mihi debeant ipsi viderint. Cum autem tres potissimum Avicennæ partes in gymnasiis publice legantur, videlicet prima pars primi libri, quæ prima fen primi dicitur, et quarta, quæ quarta fen primi nuncupatur ac prima pars quarti libri, quæ prima fen quarti appellatur, ea omnia in latinam orationem vertere proponens, a quarta fen primi libri interpretari exorsus sum, quia haec pars maiorem cæteris in universali medendi arte utilitatem afferre videtur et hanc primo in lucem edere volui. Mox autem annuente deo optimo maximo ad reliquas expediendas accingar. Cum vero omnes fere qui aliquod literarium opus in lucem edere meditantur, alicuius patrocinio comendatum emittant. Idem mihi facere cogitanti, tua vere serenitas occurrit, quæ tanta est ut quascumque animi tenebras atque perturbationes solo intuito discutere valeat. Quando ea te pulchritudine ac dignitate corporis exornari contigit, ut nemo te conspectior hactenus imperasse credatur, cui animi pulchritudo, cum prudentia, tum consilii maturitate ut effectus ipsi probant, ac omnium moralium virtutum probitas æque respondet, tibique potissimum duabus de causis, hanc editionem nostram deberi arbitror, vel quia vestro florentissimo studio Patavio a puero fuerim semper addictus, nunc vero præcipue ob egregiam eorum eruditionem qui ibi publice profitentur, vel quoniam Respub. cui tu merito præsides iustius antiquioribus præponenda quam recentioribus comparanda, ita de me iam merita est, ut omnia illi debeam, omnia optem, Ne vero in dicendo sim prolixior quam ipsa res postulare videtur, has princeps illustriss. tuo nomini dicatas elucubrationes suscipe, tuaque si opus fuerit auctoritate defende. Non quod eas te dignas existimem, sed ut mea tibi mens aliquando manifesta fieret, quæ publice ac privatim huic civitati pro viribus inseruire proposuit. Nec tamen gratum ideo tibi minus me futurum spero, cum qui quod potest dat, omnia dedisse censeri debeat. Vale.

5.

LA DÉDICACE DE LA PARAPHRASE DE PLATON.

PAVLO III. PONTIFICI MAX.
Jacob Mantinus Hebræus[1]

Inter omnia imperandi nomina, Pater beatis., hoc unum pastoris nomen tum antiquissimum, tum divinum, tum sanctum omnibusq' orbis terrarum populis pergratum fuisse nemo ambigit : ea siquidem imperandi facultas misericordia, mansuetudine, fide, pietate est referta. Iccirco nedum Græci ubiq' pastorem populorum regem appellant, verum, sacri antiquæ legis codices passim Reges, summosq' Sacerdotes, Judices, egregiosq' Prophetas, ac aliorum moderatores, pastores vocant : nec me hercule iniuria, cum Deus Opti. Maxi. Pastor Isrælis a Davide fuerit nuncupatus, quam inter cæteras præcipuam artem, primi omnium parentes, superis acceptissimus Moses legislator æquissimus accurate excoluerunt. Qod nomen Christianis adeo venerandum, mirificum fuisse cernimus, ut qui ad summi sacerdotii apicem, dignitatemque fuerint perlati, illico pastoris nomine decorentur, quo nihil apud eos sanctius, nihil divinius, nihil deniq' præstantius reperiri posse existimem. Qod non solum hominum opinione, quam summis tuis virtutibus tibi comparaveras, sed divina quadam ratione tibi deberi significatur. Nam qui primus Farnesiorum cognomen in gentem tuam intulit, is (mea quidem sententia) nescio quo numine afflatus prænuntiasse videtur, aliquando fore, ut eius nominis ratio in sempiterna temporum serie involuta, insigni aliquo dignitatis gradu immortalis efficeretur. Pharnes enim Hetruscorum lingua, quæ meo iudicio et syria est et ut patria Hebræis recepta, pastorem, atq' gubernatorem significat : et sic Deus Pharnes Israelis apud eos vocatur. Salomon quoq' in gravissimo suo poemate, populum in hunc modum introducit loquentem : Amicus meus mihi, et ego illi Pharnes inter lilia, id est pastor, ut iam non obscure ad gentilitia tua insignia alusisse intelligatur. Qod nomen ex antiquissima Hetruscorum origine in tuae Beatitudinis familia, ceu divinum quoddam oraculum relictum exsistit, quo tibi summum in Christicolas imperium promittebatur. Cum igitur Diis, hominibusq' faventibus in custodia quadam totius Christiani gregis sis constitutus Beatis. Pater diu mecum consyderavi, quidnam in publica lætitia tibi afferem, quod animum meum Sanctitati tuæ devotissimum, mirificumq' desyderium ratione aliqua declararet. Quanquam vero intelligerem nihil in me esse, quod tanta Sanctitatis tuæ maiestate dignum videretur, tamen minus culpæ in me residere putaui, si vel minimo quopiam argumento voluntatem meam illi aperierim, quam si nullas omnino voces ederem quibus

[1] Voir le privilège de Paul III, à la fin.

me ab ingratitudinis suspicione penitus vindicarem. malle etenim ineptus videri, quam ingratus, optimus quisq' debet. nam dilui hoc peccatum nunquam potest, illud humanitate eius, cui debetur gratia, corrigitur.

Quocirca constitui Sanctitati tuæ hos Averrois Cordubensis in Platonis Rem-pub. commentarios, a me nunc primum latinite donatos dicare : non quod putem eos ad Sanctitatis tuæ rationes pertinere, quam sciunt omnes literis a pueritia deditam, cum per ætatem licuit in gerendæ Rei-pub. scientia mirifice profecisse : sed ut culpa vacarem, quæ profecto mihi inhæsisset gravissima, si optimo et sapientissimo principi studiorum meorum rationem non redderem : quæ ab ineunte ætate tibi debita fore semper speravi, cui literæ omnes earumq' professores se plurimum debere fateantur. Qod meum consilium a Sanctitate tua improbatum non iri adeo confido, ut etiam laudem quæ mihi ex ratione studii mei dubia certe esset, certissimam sola Sanctitatis tuæ humanitate putem consecuturum. Cæterum quid causæ homini Peripatetico fuerit, ut Platonis de Repub. dialogos susciperet interpretandos, in ipso statim operis initio explicabitur.

Reliquum est Beatis. Pater ut tibi me ipsum atq'
otii mei rationes, quæ in sacrorum librorum
interpretationibus et rei Medicæ
consumuntur studio diligenter
commendem : optemq'
ut sanctissimis tuis
de Republica
negotiis,
atq' desyderio tuo felix
exitus consentiat
vale

6 [1].

Avicennæ Primi libri Fen. prima nunc primum per magistrum Jacobum Mantinum Medicum Hebræum HEBRAICO IN Latinum translata.

Patavii, M. D. XLVII.
8°

Clarissimo doctissimoque viro D M. Antonio contareno illustrissimi senatus veneti apud paulum III. Pont. Max. oratori dignissimo Jacob Mantinus Medicus Hebreus S. D. Solent fere omnes vir Humaniste, lucubrationes suas primatibus inscribere cum ut id utilitatis aliquid referat, tum et ut ipsis contra novitatis invidiam magni nominis authoritas suffragetur, ego vero, cum superioribus diebus primam, ut vocant, fen. primi libri Avicenæ ex hebraico, q. quidem nihil penitus ab ipso Arabico sensu discrepare, norunt omnes, vel mediocriter eru-

[1] Copie de M. Léopold Koritschan, à Vienne.

diti, in latinum transtulerim, rem quidem medicorum communitati non inutilem idque impresentiarum compulsu quorumdam prelo tradendum curaverim tibi integro philosopho amicorumque optimo ac nobilissima prosapia decorato. Jure dicandum duxi, cum, ut illud celeberrimo probatissimoque nomine, illustretur tuo, tum e(s)t ut sit tibi meæ ergo te observantiæ fideiq. memoria, et quoddam quasi pignus amicitiæ nostræ. Erit tuæ humanitatis munusculum hoc quantuluncumq. sit, hilari benignaq. fronte acceptare, atque illud contra detractores authoritate tua defendere, quod si tibi cæterisq. probatum iri cognovero dabo operam ut in dies. Prima[m] fen. quarti libri Avicennæ, que in publicis gymnasiis legi solet, ad communem utilitatem in latinum sermonem etiam transferam, interim cura ut valeas.

II.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A VENISE.

MDXXVIIJ. Die XXIIJ Januarij, in Cons° X.

Che per auctorita de questo Conseio Sia concesso à Maistro Jacob hebreo phisico, chel possi portar la bareta negra per questa Cita nostra de venetia liberamente, habitando luj In Geto dove habitano li altri hebrei, Et questa concession se intendi valer et durar per tuto el mese de Marzo 1529 proximo futuro tantum, Et perche le prime patente non hanno havuto lo integro effecto per esser stato el dicto phisico absente à Bologna, Et novamente qui venuto come hora e sta referito, ge siano prorogate le patente per li doi mesi tantum ut supra.

De parte 11
De non 2
Non synceri...... 3
Capta.

(Venise, Archivio di Stato. — Consiglio dei X. Deliberaz[i] Comuni, Registro N. 51 (4), c. 14 *b*.)

MDXXVIIJ. Die XXVIIJ Novembris, in Cons° X.

Che per le cause et respecti hora allegati, sia concesso a Maistro Jacob hebreo physico de poter portar la bareta negra per Doi mesi, habitando perho in geto, come stano li altri hebrei.

Ad requisitionem et instantiam efficarem Reverendi Episcopi de Avranges oratoris Regis Christianissimi.

De parte 13
De non.......... 1
Non synceri...... 2

(Archivio di Stato in Venezia. — Consiglio dei X. Deliberaz[i] Comuni, Reg° N. 51 (4), c. 128.)

MDXXIX. Die XVIJ Martij in Consilio X.

Essendone sta facta grandissima Instantia per el Reverendo Legato qui existente, come in conformità ne scrive lorator nostro in Corte, et parimente siamo pregati et instati per el Reverendo avranges orator francese, et dal orator del Serenissimo Re de Ingelterra ad prorogar la concession a Maistro Jacob hebreo phisico de portar la Bareta negra, Ne pare conveniente admetter la intercession de cussi degni personazi, Maxime in questi turbulentissimi tempi che non se die in cose de tal natura descompiacerli, per le presente occorrentie al stato nostro, Accedendo, che per fidedegne relation ne e affirmato el dicto hebreo esser doctissimo in la theorica et prattica de medicina et haver fatto de belissime cure, che sara etiam de commodita et utile a questa cita nostra perho,

Che per auctorita de questo Conseio sia concesso à Maistro Jacob hebreo phisico, chel possi portar la bareta negra per questa Cita nostra de Venetia liberamente, habitando luj in Getho dove habitano li altri hebrei, Et questa concession se intendi valer et durar per mesi quatro li qual habino ad principiar passate le feste proxime de pasqua.

De parte, 10......	10
De non, 7........	7
Non syncery 0...	0

Lecta fuit lex in Rubeo ad cartas 105.

(Venise, Archivio di Stato. — Consiglio dei X. Deliberazioni Communi, Registro N. 52 (5), carte 9.)

MDXXIX. Die primo Aprilis, in Cons° X.

Che per auctorita de questo Conseio sia concesso à Maistro Jacob hebreo phisico de poter portar la bareta Negra per questa cita nostra de Venetia liberamente, habitando luj in Getho dove habitano li altri hebrei, et questa concession se Intendi valer et durar per tuto el mese de mazo proximo.

De parte.........	13
De non..........	3
Non synceri,.....	0

Lecta fuit lex M. 105 de 5/6.

(Venise, Archivio di Stato. — Consiglio dei X. Deliberaz^i Comuni, Registro N. 52 (5), carte 18 t°.)

MDXXIX. Die XI Junij, in Consilio X.

Che ad contemplation del Illustrissimo Signor Theodoro Triulcio

sia concesso à Maistro Jacob hebreo chel possi portar bareta negra finoche dimorera qui esso Signor Theodoro, non obstante parte in contrario.

De parte......... 10
De non........... 4
Non synceri..... 0

(Venise, Archivio di Stato. — Consº dei X. Deliberazioni Comuni, Regº N. 52 (5), c. 46 tº.)

Clarissimi Signori Capi de lo excellentissimo Consiglio de X.

Restando yo come restaro sempre obligato a le Signorie Vostre de la gratia a mia instantia prolongata a maistro Jacob hebreo, di posser portare la berreta negra, mentre, ch'yo dimorava qua in venetia, desidero anchora per questa medexima causa restarli de piu in piu obligato, Et questo perche vorrey, come bene spero gratiosamente, ottenere, che quelle, a molti prieghi mey, et a nova instantia mia, refacessero gratia al detto maistro Jacob che non ostante la partita mia di venetia, la quale e piu presta che non credeva per le cause che vostre Signorie sanno, possa continuare il portare la detta berreta sino al ritorno mio, o vero al beneplacito di quelle, allequale confessaro che non tanto mi moveno alcune virtuose qualita che conosco et provo nel detto maistro Jacob, per le qual merita da ogniuno essere desiderato, quanto lo interesse mio particulare per la indisposicione che yo patisco, perche in vero ho sentito et sento grandissimo servitio da gli suoy remedij, et vorrey esser sicuro trovarlo qua in venetia ogni volta che ne havesse bisogno, da la quale non may si partira, se degnarano le Signorie Vostre fargli la detta gratia, la qual gratia potrebbe anche esser a commodo et servitio di quelle a lequal, che nostro Signor dio le guardi, potrebeno avenire de le indisposicione che yo patisco, et tale e la speranza che ho in Vostre Signorie che, perche mi persuado la gratia, da loro gia concessa et expedicta, mi muovo a ringratiarle et dirli che ne gli ho tutto l'obligo che si possa dire per cosa simile, et cosi in la loro buona gratia mi racomando sempre, Da sancto Zorzo maggiore el XXVIII di giugno 1529.

Di vostre Excellentissime Signorie
Servitore
THÉODORO TRIVULTIO.

Lecta supplicatio suprascripta Consilio X.

1529. Die 5 Julij in Consº X.

Quod in gratificationem Illustrissimi Domini Theodori Triulcij summopere hoc petentis auctoritate huius consilij concedatur Magistro Jacob hebreo physico quod possit portare biretum nigrum per

annum unum proximum. Dummodo habitet in geto sicuti cæteri hebrei, et memorata fuit lex in Rubeo 105.

De parte........	11
De non.........	5
Non synceri.....	0

Et quum esset dubium an esset capta ballotatum fuit inter Dominos consiliarios : et date 4 ballote quod esset capta et Ita publicatum fuit Consilio.

Capta.

(Venise, Archivio di Stato. — Consiglio dei X. Deliberazioni Comuni, Filza N. 9.)

MDXXIX. Die VI Septembris in Consº X.

Essendo sta sotto li V luio proximo posta parte in questo Conseio de concieder à Maistro Jacob hebreo medico licentia de portar bereta negra in questa cita per uno anno, Et non havendo el debito numero de le ballote limitato da le leze nostre essendo sta dechiarito per quarto de J conseieri nostri quella esser presa, che e inconveniente da non passar sotto silentio.

L'andara parte, che per auctorita de questo Conseio la dicta dechiaration facta per J conseieri et publication de essa parte sia cassa et nulla, ferme et in suo vigor remanendo esse leze et ordini nostri in tale materia molto importante.

De parte..............	5	5
De non................	8	7
Non synceri...........	3	4

Nihil captum et pendet primo.

(Venise, Archivio di Stato. — Consiglio dei X. Deliberazioni Comuni, Regº N. 52 (5), carte 88.)

Eccellentissimi Signori,

Prego alle Vostre Eccellentissime Signorie mi fazan gratia di meter la parte hozi nell' eccellentissimo consilio di X per la gratia che ho domandata dilla Barreta nera per misser Jacob hebreo dottor in medecina come gia la ha havuta, altra uolta. et sia per quel tempo che vorran le Signorie Vostre, a le qualle mi Raccomando da casa alli 30 di avosto 44.

Lui si contenta per il tempo che io sero in Venetia in servitio di la Serenità di la Signoria et io me contento per che faco pensier di stare assai.

Al servitio di le Excellentissime Signorie Vostre
Servitor Diego Hurtado de Mendoca.

1544. Die 30 Augusti.

Che sia concesso per auttorità di questo Consiglio a maistro Jacob

hebreo medico chel possa portar la bereta negra per questa cita de Venetia ad beneplacito di questo Consiglio

De parte...........	11	12	
De non............	5	4	5/6 pendet
Non synceri.......	0	0	

(Venise, Archivio di Stato. — Cons° dei X. Deliberaz[i] Comuni, Filza N. 35.)

MDXLIIII. Die XIX Novembris in Cons° X.

Che in gratificatione del Magnifico Orator Cesareo sia concesso à Maistro Jacob hebreo medico chel possa portar la beretta negra in questa Citta, et nel Dominio nostro per anni doi prossimi, si come esso magnifico Ambassatore Instantissimamente ha rechiesto et fatto rechiedere piu fiate per il secretario suo.

De parte...........	12	
De non............	4	3/4
Non sinceri........	0	

Die suprascripto, in eodem Consilio.

Che per le cause hora dechiarite a questo Consiglio, la publicatione della parte in materia de maistro Jacob hebreo hora fatta sia tagliata.

De parte..................	6
De non	9
Non sinceri...............	1

Captum de non.

(Venise, Archivio di Stato. — Cons° dei X. Deliberaz[i] Comuni, Reg° N. 63 (16), c. 93 t°.)

MDXLVI. Die XXVI Junij in consilio X.

Che ad Instantia del reverendo Orator Cesareo la concessione fatta à Maestro Jacob hebreo medico di poter portar la bereta negra per doi anni, finiti quelli, gli sia prorogata per altri anni doi.

Lecta fuit lex in contrarium.

+ De parte........	13	
De non..........	2	3/4
Non synceri.....	1	

(Venise, Archivio di Stato. — Cons° dei X. Deliberazioni Comuni, Reg. N. 64 (17), c. 156.)

III

ARCHIVES DU VATICAN.

Armario, XI, vol. 45, collectio Angeli Massarelli, fol. 358 ab.
(Copie du temps.)

MDXXXVI die XII. Novembris. Quum porrecta esset quedam supplicatio Hebreorum qua petebant, licere sibi per summi Pontificis veniam atque edictum, imprimere, omnes et singulos libros hebreorum, presertim ante hac impressos, parumque abesset quin in frequenti signatura Pontificis concederetur; proponente et hanc gratiam Judeis fieri procurante Nicolao de Aragonia Decano auditorij Rote et referendario; Idque nec pie admodum nec prudenter, quum satis constet, eius patrem Ferdinandum nomine, arte medicum Rome notissimum e Judeo factum esse ad nos neophoetum.

Paulus capizuccus nobilis Romanus Episcopus Neocastri auditor Rote, Vicarius Pape, et referendarius, atque supplicationum signator, commonefecit Pontificem, rem non esse temere concedendam. sed mihi [1], ut pote in litteris hebreis et in sacris litteris versato, adnuit libentissime Pontifex. Ego vero habita supplicatione huiusmodi, ita subscripsi.

1. Quod supra petitur nequaquam est concedendum, ne doctrinam Hebreorum post adventum Domini insanientium adeo contrariam sensui, quem in sacris litteris Christiana ecclesia tenet S. D. N. ullo pacto probare videatur.

2. Posset tamen Sua S^tas^ tolerare conniventer si quos libros imprimant, presertim ante hac impressos.

3. Scribendum item esset etiam ad R^mum^ Legatum Bononie, et ad alios legatos, seu gubernatores ecclesiastice ditionis, ne quid forte tale concedant per litteras aut privilegia.

Die XXVI Novembris hora prima noctis quum essemus apud B^mum^ Cardinalem Capuanum, ego et magister sac. Palatij, quidam nomine et jussu Ill. Petri Aloysij Farnesij advocavit foras magistrum sac. Palatij, cui dixit optare atque adeo petere predictum Farnesium, ut magister sac. Palat. subscriberet supradicte supplicationi fuisse enim postea ita decretum et subscriptum supplicationi. Videat magister sacri Palatij qui ingenue et pie respondit se non posse neque salvo honore dei neque Pontificis id facere.

Nemini dubium est, quin Hebrei, qui alia via non potuerunt circumvenire summum Pontificem, omnibus modis tentarint pervertere mentem eius filij, boni alioquin Principis, sed fortasse nimis ad importunas preces hominum facilis.

[1] Souligné; à la marge : *Aleandro.*

Hec notare hic libuit, seculi causa, cujus tanta est improbitas iniquitasque.

Finis libelli 1.

ALEANDRI.

IV

UN PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE ROME.

בעצם היום הזה שהוא יום ה׳ ח׳ ינארו רצ״ו באו לפנינו המורשים והדיינים אשר נקראו על אודות הטענות נפלו בין כמהר״ר הדריאל יצ״ו ור׳ אברהם טוראליו יצ״ו... אשר הם המפואר וחשוב כמהר״ר יהודה בכר׳ שבתי מב״ע והגאון כמהר״ר יעקב מנטין אביר הרופאים והמפואר ר׳ חיים יצ״ו אשר ... כבוד ראו את כל אשר נעשה ומדה הדין נוהן ביאר היטב עם כל העיונים והדקדוקים אשר צריך בהם ואחרי חקרם ודורשם בכל הדינים המצטרכים בחרו לתת הפסק דין על הדבר כאשר נבאר לפנים.

ראשונה גזרו כי הרבנים ישימו לר׳ אברהם בנדוי בא׳ בחדש...
השנית כי כמהר״ר יהודה בכר׳ שבתי... לר׳ אברהם המלקות ארבעים...
ויהיה מחויב... ולא יוכל להרהר.

שלישית גזרו שר׳ הדריאל ילך לחצר המכלכל לחתוך... על אשר נעשה לר׳ אברהם היינו להוצאות ר׳ אברהם ויהיה מחוייב כמהר״ר הדריאל יצ״ו להיות מרוצה מר׳ אברהם יצ״ו על כל אשר היה ביניהם עד עצם היום.

רביעית שר׳ אברהם לא יהי׳ לו רשות... בכנכת קאסטילייאנה בעד ששה חדשים.

אני יהודה בכמהר״ר שבתי מב״ע מודה ומאשר כל הכתוב לעיל.

אני יעקב מנטין בן החכם השלם כמה״ר שמואל מנטין ז״ל מקיים כל הכתוב לעיל.

אני... בכ״ר יהודה מודה כל הכתוב לעיל.

V

LETTRES DE JOSEPH HA-COHEN A MANTINO.

אל יד הנעלה לשם ולתהלה כמ׳ יעקב מאנטין יצ״ו ולתפארתו שלו׳.

חכם חרשי׳ כפיר בעדרי צאן קדשי׳ י״א. אסף אלהים חרפתך כי מכרני ויאכל גם אכול איש צר ואויב המין[1] הרע הזה הכי קרא שמו טודרוס ויטרידני זה פעמים שלש ואחרון הגדיל יטרידה[ו] אל ויסחהו מאהל כאשר הטרדיני וכאשר הסית והדיח חטא והחטיא את נעות המרדות הדוברת בפיה שלם ובקרבה אורבה תשים אח(ז)[ו]תי זאת ותשלחני ריקם על לא חמס בכפה אל חמתה ירא ה׳ וישפוט.

[1] Esther, VII, 6.

לכן אמרתי אגלה את אזנך למען תידע ותשכיל כי גם אני חוליתי כמוך נחשבתי לזר בינותם ואשר חשבתי לאחים נעשו הוחים בידי וישכחו כל גמולי ואת אשר הטיבותי להם לפנים משורת הדין מנעורי עד היום הזה, ומה לעשות רק לשבח האל אשר נסה אותי זה עשר פעמים ולשמות במעט המושג מתועלת ישיבתי הנה בעל כורחם שלא בטובתם כי אין מחסור לה' להושיע ברב או במעט. מרוב שיחי דברתי עד הנה. ומכל זה היה נסבה חוסר יראת אל״ים אשר בלבם ולשון תהפוכות יוסף המר ואמו ואשתו. ישלם להם ה' פועלם וישיב להם שבעתים אל חיקם אמן. הן אמה כי גם רוע מזגי אסתומכת שכיניך המעכלת שלהם ושל אחרים הסבו את לבם אחורניה בבקשה ממנה פי שנים נגד הדין ונגד צואת בעלה. גם כי הותרו בכתב ובעל פה כי אינו מן האפשר כי אם בבא גזלת היתומות בביתם בראותם חשקה המדומה להטפל להם. ולא לחנם הלך זהיר אצל עורב. ראה אדני ושפוט למי כל חמדתה שומו שמים על זאת. ובכן אקצר ואומר דכולהו מחילנ(ה)[א] להו בר מברתאי יהי רעו(ה)[א] דלמסרו' אם יש עול בכפם' בידא דמלכותא דלא מרחמו עליהו' חדש אין אתנו רק כי בלכת המרקיש אל פיאמונטי בחיל גדול יצאו הצרפתים לקראתו בעם כבד ויערכו שם אתו מלחמה ביום ז' של פסח ויום בֿ' לפסחם ויפלו שמה מהקסר״יים כ״ג אלף ומחיל צרפת כששת אלפים איש וינוסו הוא ואנשיו הנשארי' בחרפה. והמרקיש הוכה בארכובה ויבא מילאנה' ואנחנו הנה לבני חרד כל היום כי לא ידענו איך יפול דבר. ההוגרמים עודם בימי פרובינצא ושמענו אומר במיצינה' יכין ההוגר עוד ע' דוגיאות לא נודע עדיין על מי יפילו גורל ה' יציל מידם' ומכל צרה וצוקה' כל בני בריתו אמן' ולא אאריך רק לפרוש עליך עטרת זמננו ועל כל הנלוים אליך שלומות לאלפים מצדי ומצד בני יצו' נושק ידי אדני וקורא אל מ' ואל תפארת הבחורים בנך יצ״ו בגרון משפל מצבו שלו' ולמ' אחר הקידה הראויה שלו'

עמוס התלאות נרצע בדלתות אהבתך יוסף כב אפריל ד״ש.

אל ידידי אשר כנפשי כמ״ו יעקב מנטין יצ״ו ולתפארת שלו' מגינווה בוויניציאה.

אביר הרופאים ועטרת נבוני' מורי ויקירי י״א אין מלה בלשוני הן אדני ידעת כלה מתוך כתבי אשר כתבתי א(ת)[ל] מעלתך זה ימים ע' בשם אחד ומפי השמועה כי לעת כזאת נתפרסם בכל איטאליאה איככה התעיבה אחותי בקלות שכלה כל חלקה[1] טובה באוספה האספסוף ובהתקרבה אל הריקה ואותי עזבה והשלחני ריקן אל תמהה ירא ה' וישפוט' ועתה זה חסדך אשר הגדיל עמדי אשר שמך אל״ים לראש ולקצין בין מלכי ארץ. לחלות פני האינבא״צאטור ספרדי שיכתוב אל האינבצאטור הזה הוכן הדבר הרע הזה על מתכונתו וכי דבר מתועב הוא בעיני כל איש ישר ונאמן רוח וכי יהיה לו לחן

[1] II Rois, III, 19.

פרטי לתקן את [אשר] עות המין הרע הזה׳ פן ישמע בחוץ שנותן יד לפושעים ופחות ויותר לפי ראות שכלך ולחכימא ברמיזה׳ ועוד כתב אחר אל הישיש הפרינציפי די אוריה מהאינבאשאטור ספרדי ומהצרפתי ובזאת אידע כי מצאתי חן בעיני מעלתך. ואל יתהלל הגבור בגבורתו באומרו נצפנו מאלוה עתים ולא ידע בכל אלה בשרירות לבי אלך כי השמים לה׳ והארץ נתנה ביד רשע׳ ולהיות כי חכם אתה לא אאריך רק להשתחוות מול הדר תפארת מעלתך כראו[ת]י ולפרוש עליו ועל אגפיו שלומות לאלפים ולרבבות מצדי ומצד אשת חיקי מבת ומצד כל הנלוים אתי בבית נושקים כפות ידי אדו׳ יצו ולמעלתך שלו׳
אסיר תשוקתך יוסף הכהן.

VI

Serenissimo Principe et Illustrissimo Senato.

Havendo li heredi del quondam luchantonio Zonta fatto redur insieme un volume de viaggi fatti et composti da diverse persone, nel qual intrano li sottoscritti Autori, non più stampadi et quelli fatti tradur de altre lingue in la Italiana con grandissima lor spesa et Industria et acioche de tal fatiche altri non cogliano il frutto, Supplicano la Sublimita Vostra se degni comederli gratia per anni XV proximi che altri che loro supplicanti non possano in questa Citta et suo Dominio stampar ditti libri. et se per caso in terre aliene stampati fussero, non sia licito ad alcuno portar quelli et vender in questa Citta et suo Dominio, sotto pena de perder i Libri, et pagar ducati Cinquanta per volume, da esser applicadi un 0/3 al Magistrato che fara la execution, un 0/3 al Accusador et un 0/3 a loro supplicanti.

Et la medesima gratia supplicano etiam per le sotto scripte Tradution nove, fatte da maistro Jacob Mantino hebreo, delle opere de Averrœ, et de levi G(o)[e]rsonides sopra Aristotile, ac etiam de altre opere de Aristotile tradutte novamente da altri, che se stamperano insieme con ditto Averrœ, Navigatio alle Iudie Orientali per Thoma lopes Navigation de Jambolo tradutta de greco in Italiano. Col suo discorso

Viaggio de Don Francesco Alvares nella Ethiopia et paese del prete Janni, tradutto de portugese in Italiano.

Discorso sopra il Crescimento del Nilo, et sua Resposta, Navigation de Arriano alle Indie, tradutta de Greco in Italiano. Col suo discorso.

Odoardo Barbessa de Tutte le Indie, tradutto de Castigliano in Italiano. Col suo Discorso

Summario delle Indie Orientali, tradutto de portugese in Italiano.

Viaggio di Nicolo di Conti Vinitiano. Col suo Discorso

Discorso sopra i viaggi che han fatte le Spiciarie da 1500 anni in qua.

Aristotelis de animalibus liber decimus, tradutto per misser Zuan Bernardo feliciano. Et de admirandis auditionibus per misser Dome-

nico Montesoro Veronese. Et de placitis Xenophontis, Zenonis, et Gorgie.

Libri diversi de Averrœ, et de levi Gersonides sopra Aristotile et Porphirio, novamente tradutti per maistro Jacob Mantino hebreo, et per Jo. Francesco burana Veronese.

1550, die 26 Apris in Rogatis.

Che per auttorita di questo Consiglio sia concesso a Domino Pamphilo Fiorembene che alcuno altro che lui senza permission sua per anni X prossimi non possa stampar, ne far stampar, ne vender in questa nostra citta, et in cadaun luogo dil Dominio, ne in quelli vender, ancora che fosse stampata altrove l'opera de febribus da lui composta, sotto pena alli contrafacienti di perder l'opere, le qual siano dil detto supplicante et sotto l'altre pene nella supplicatione sua dechiarite, et il medesimo sia concesso a Domino Christophoro dal legname medico per l'espositione sua sopra il prologo di Averœ sopra la phisica di aristotile, et a Michiel Tramezzino per l'opera di Monsignor di lange della militia, tradotta dal francese in italiano, et a Dominio Antonio Cerato per li versi latini da lui composti, essendo obligatti tutti li sopradetti di osservar quello che per le nostre lezze e disposto in materia di stampe et ancora il medesimo sia concesso a Domino Nicolo da londa per l'institution compendiarie di Georgio pachimerio sopra la fisica di aristotile tradotte dal greco in latino per lui Nicolo. Et ad andrea spinelli per l'espositione di Origene sopra l'evangelio di San Giovanni greca, et per la medesima tradutta nel latino per il Reverendo Padre don ambrosio da Millano Monaco di Santo Benedetto. Et alli heredi di luca antonio gionta librari per anni 15 per la navigatione all' Indie orientali per Thoma lopes, per la navigation di Jambolo tradutta di grecco in italiano con il suo discorso, per il viaggio di Don francesco alvaros nel ethiopia et paese dil Re Janj tradotta di portoghese in italiano per il discorso sopra il crescimento del Nilo, et sua risposta, per la navigation di Ariano alle Indie tradotta di grecco in italiano col suo discorso, per Odoardo barbessa di tutte l'Indie, tradutto di castigliano in italiano con il suo discorso, per il sommario dell'Indie Orientali tradutto di portoghese in italiano, per il viaggio di Nicolo di Conti Venetiano col suo discorso; per il discorso sopra i viagij che han fatto le spetiarie da 1500 anni in qua, per il libro X di Aristotile de animalibus tradutta per misser Zuan Bernardo Feliciano et de admirandis auditionibus tradutte per misser Domenico Montesoro Veronese, et de placitis Xenophontis, Zenonis et gorgie, et per diversi libri di Averrœ et di levi Gersonides sopra aristotile et Porphirio tradutti per misser Jacomo Mantino ebreo et per misser Jo. francesco burana veronese.

\+ 163
— 6
— 3

(Venise, Archivio di Stato. — Senato Terra, Filza N. 11.)

VII.

LE PRIVILÈGE DE PAUL III POUR L'IMPRESSION DE LA PARAPHRASE DE PLATON [1].

Arch. Vat. Armar. 41ᵉ, vol. 15, N° 1091 (Minutæ brevium Pauli III).

Ad futuram rei memoriam. cum sicut magister Jacob Mantinus medicus Hebreus almæ urbis nostræ incola nobis exponi nuper fecit ipse paraphrasim Averrois super libros Platonis de republica, quam ex hebraico in latinum transtulit per Brandinum Scotum in eadem alma urbe nostra [2] imprimi fecerit vel imprimi facere intendat nos ne alii sumpto inde exemplo ipsam paraphrasim imprimant et ex alieno labore lucrum querant, dicti Jacob precibus nobis super hoc humiliter porrectis inclinati omnibus et singulis in universa Christianitate constitutis sub excommunicationis late sententiæ, in locis autem nobis et sedi apostolicæ mediate vel immediate subjectis etiam amissionis librorum et quinquaginta ducatorum auri de camera pro una fabricæ basilicæ principis apostolorum de urbe et alia partibus eidem Jacob applicandis penis inhibemus ne intra decennium proxime futurum dictam parafrasim sine speciali licentia dicti Jacob imprimere seu imprimi facere aut vendere vel venalem habere quoquomodo presumant, mandantes tam ejusdem urbis quam totius Status nostri Ecclesiastici officialibus et executoribus ac quorumvis locorum Christianitatis ordinariis ut dictum Jacob et Agentes pro eo presentibus nostris literis libere et pacifice gaudere faciant et curent juris remediis opportunis contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ 24 octobris 1539 anno 5.

BLOSIUS.

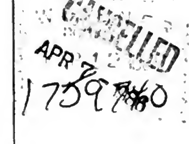
[1] Je dois la communication de ce document à l'obligeance de M. le prof. Walter Friedensburg, de l'Institut historique royal prussien à Rome.

[2] Note à la marge, dont une partie est coupée; il faut peut-être lire : [ad] communem utili[tatem].

Extrait de la *Revue des Études Juives* — Tome XXVII

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET Cie, RUE DUPLESSIS, 59.


WIDENER LIB
HX 3AN


CANCELLED

